

2 Affinement de l'état initial

2.1 Introduction et définition de l'aire d'étude

2.1.1 Portée de l'affinement de l'état initial

Un état initial large a été réalisé à l'échelle du tracé représentatif du projet. Le degré d'investigation adopté a été celui nécessaire à la prise de décision. Il a été particulièrement poussé par rapport à ce qui est couramment réalisé pour ce type de projet. Ce diagnostic territorial a été la base de la comparaison des variantes relatée dans le tome 1.

Cette comparaison multicritère a permis de définir une bande d'EPDUP, bande de plus ou moins 300 mètres de large centrée sur la variante retenue. Elle relie l'autoroute A28 à Quincampoix à l'autoroute A13 à Incarville et à la RD18E à Saint-Etienne-du-Rouvray. Plusieurs surfaces plus importantes ponctuent la bande, qui couvrent notamment les zones de connexion du projet aux autres axes routiers. Il s'agit par exemple de la zone de bifurcation avec l'A13 ou avec l'A28, des zones au niveau d'autres échangeurs, ainsi que de la zone de connexion entre les parties nord et sud du projet.

La carte en page suivante présente la bande d'EPDUP.

Rappelons que les fuseaux élémentaires retenus sont :

- Ouest-Bois-d'Ennebourg (OBE),
- Barreau vers l'Eure Nord-Ouest (BENO),
- Port-Saint-Ouen (PSO),
- Barreau vers l'Eure Sud Lisière (BESL).

Les communes concernées sont au nombre de 27 :

Alizay	Montmain
Bois-l'Evêque	Oissel
Boos	Préaux
Fontaine-sous-Préaux	Quévreville-la-Poterie
Gouy	Quincampoix
Igoville	Roncherolles-sur-le-Vivier
Incarville	Saint-Aubin-Celloville
Isneauville	Saint-Aubin-Epinay
La Neuville-Chant-d'Oisel	Saint-Etienne-du-Rouvray
Le Manoir	Saint-Jacques-sur-Darnétal
Le Vaudreuil	Tourville-la-Rivière
Léry	Val-de-Reuil
Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	Ymare
Les Damps	

La poursuite du projet nécessite des approfondissements ou des investigations au niveau de cette bande d'EPDUP pour apprécier au mieux les impacts du projet. Un laps de temps s'écoulant entre la phase de comparaison des variantes et l'enquête publique, cet affinement permet également une mise à jour des données. Chaque mise à jour par rapport au tome 1 est signalée lors de son énoncé.

Les investigations complémentaires ont notamment consisté en :

- La mise à jour des données du RGA (Recensement Général Agricole),
- Des campagnes d'inventaires faune-flore complémentaires,
- Une campagne de photographies aériennes,
- Des investigations de terrain complémentaires des zones urbanisées dans la bande d'EPDUP,
- L'assemblage des plans des documents d'urbanisme des communes concernées par la bande EPDUP,
- La mise à jour des plans et programmes,
- Etc.

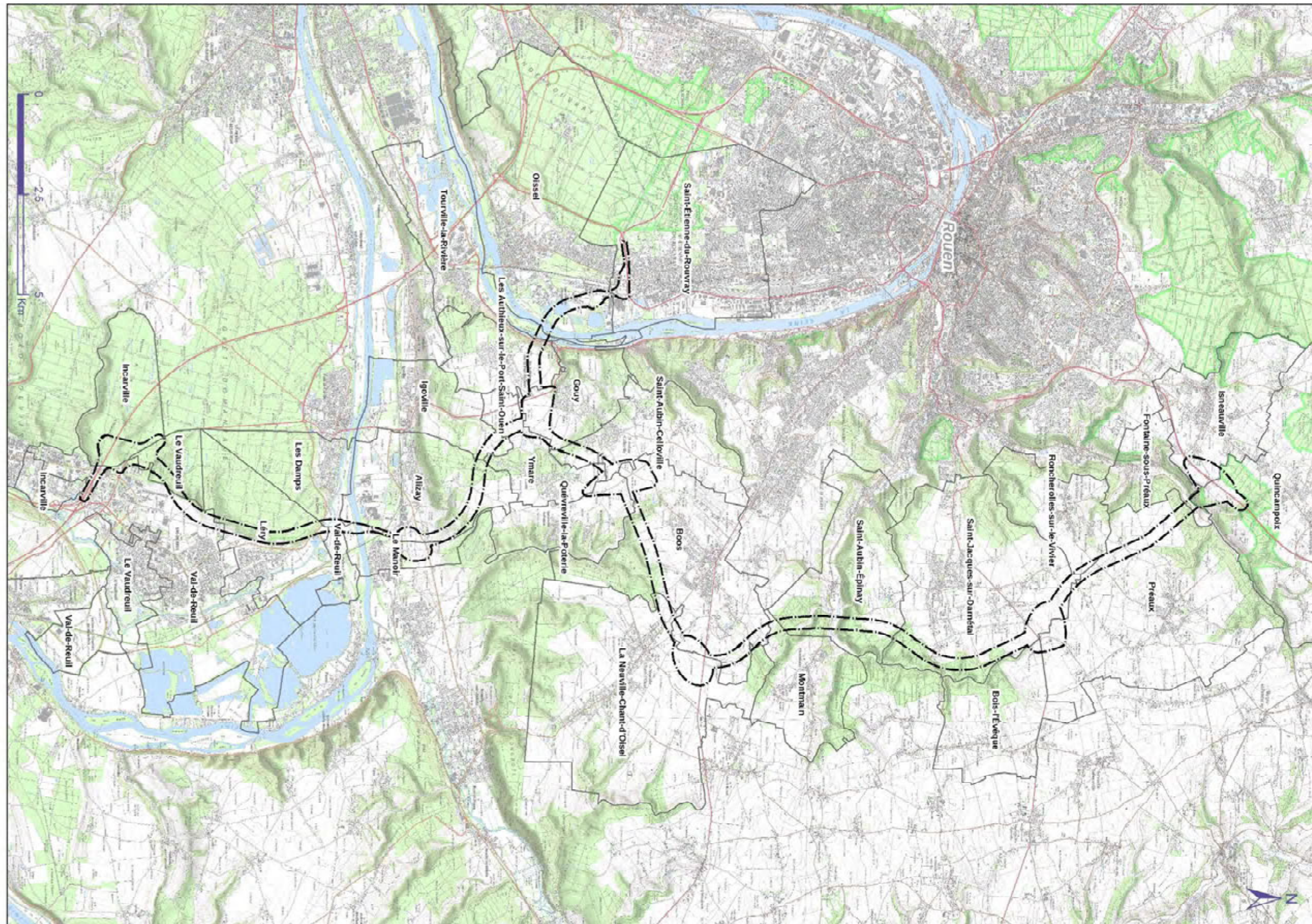


FIGURE 1: BANDE D'ETUDE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE [IGN]

Présentation des aires d'étude

Aire d'étude environnement physique

L'aire d'étude reste identique à celle du Tome 1, cependant les sujets ont été affinés au niveau de la bande d'EPDUP.

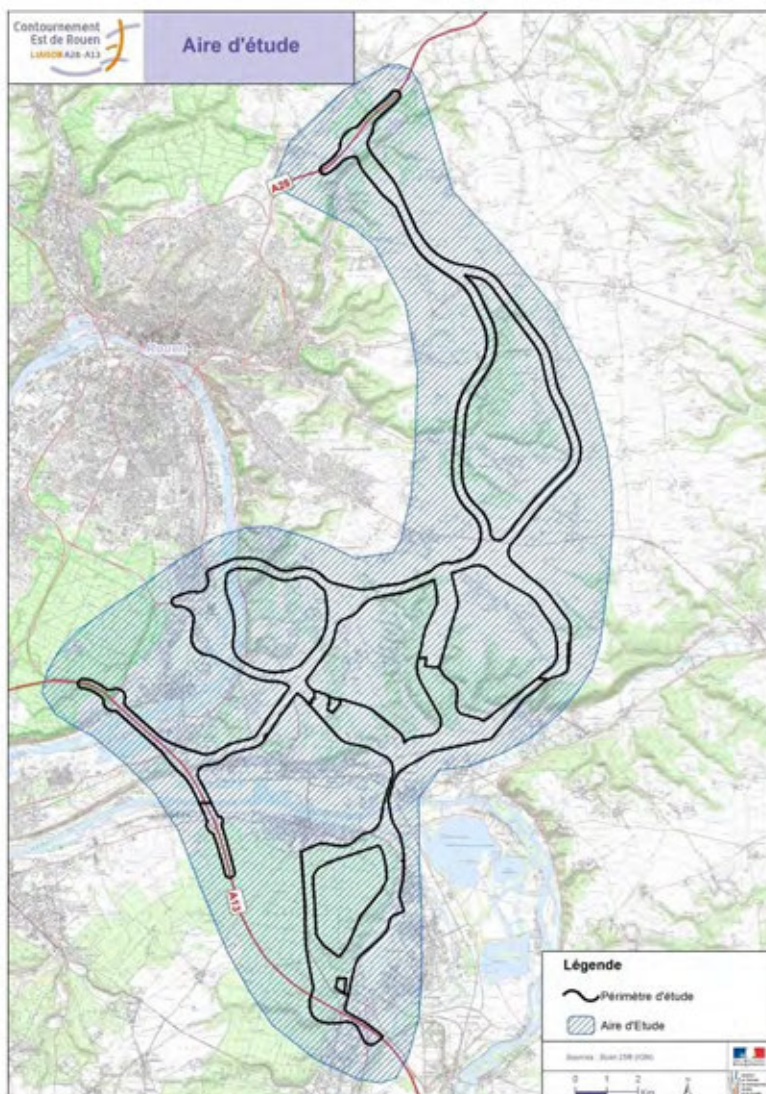


FIGURE 2 : AIRE D'ETUDE DE PRINCIPE UTILISEE DANS LE TOME 1 [IGN]

Aire d'étude environnement humain

L'aire d'étude reste identique à celle du Tome 1, cependant les sujets ont été affinés au niveau de la bande d'EPDUP.

Aires d'étude environnement naturel

Plusieurs aires d'étude de l'état initial sont distinguées dans le volet faune flore.

Aire d'étude élargie

L'aire d'étude élargie concerne l'ensemble de la zone susceptible d'être affectée par le projet soit directement, soit indirectement. Dans le cadre de cette étude, l'aire d'étude élargie a été considérée dans un périmètre de 20km autour du projet en vue d'assurer l'analyse des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques pour avoir une vision à plus vaste échelle des enjeux écologiques.

Aire d'étude rapprochée ou périmètre d'étude

L'aire d'étude rapprochée (appelée aire d'étude dans la suite du document) correspond au périmètre d'étude retenu (bande de 300m). A la différence de l'aire d'étude rapprochée définie pour l'étude et la comparaison des 34 variantes, celle-ci est centrée et restreinte au fuseau de la variante retenue.

Cette aire d'étude se rapproche de la bande d'EPDUP sans y correspondre exactement puisque cette dernière fait l'objet de rétrécissements et d'élargissements ponctuels.

Aire d'emprise du projet

L'aire d'emprise est la zone directement affectée par le projet et le chantier. Il s'agit de l'emprise de l'aménagement (entrées en terre) affectée d'une zone tampon de 10m de part et d'autre de celle-ci.

Les deux premières aires d'études sont délimitées sur la carte « aires d'étude pour le diagnostic écologique – volet faune flore » ci-après.

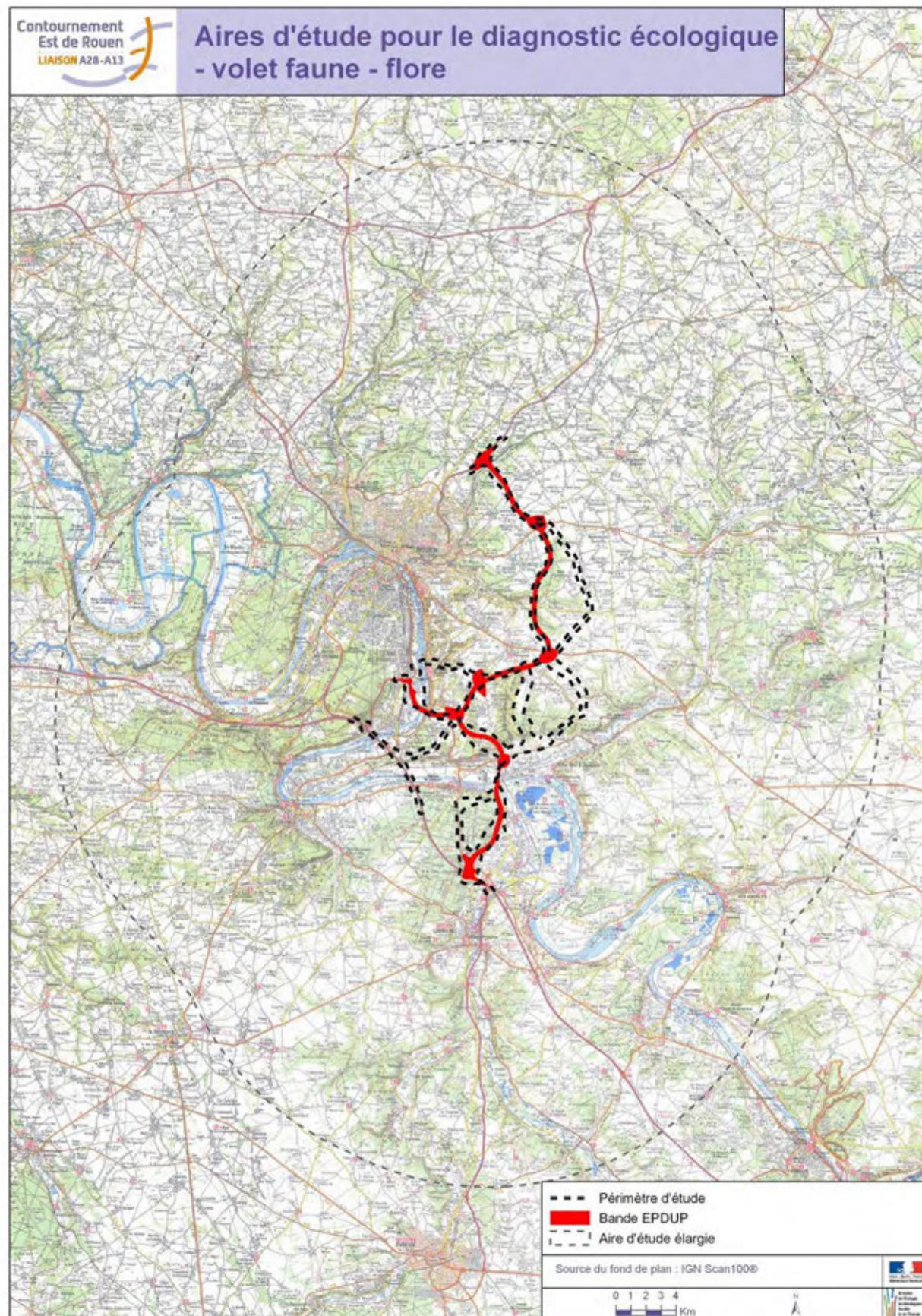


FIGURE 3 : AIRES D'ETUDES POUR LES DIAGNOSTICS DU MILIEU NATUREL

Aire d'étude paysage

Dans le cadre du Tome 2.1, l'aire d'étude a été adaptée pour prendre en compte la forme de la bande d'EPDUP.

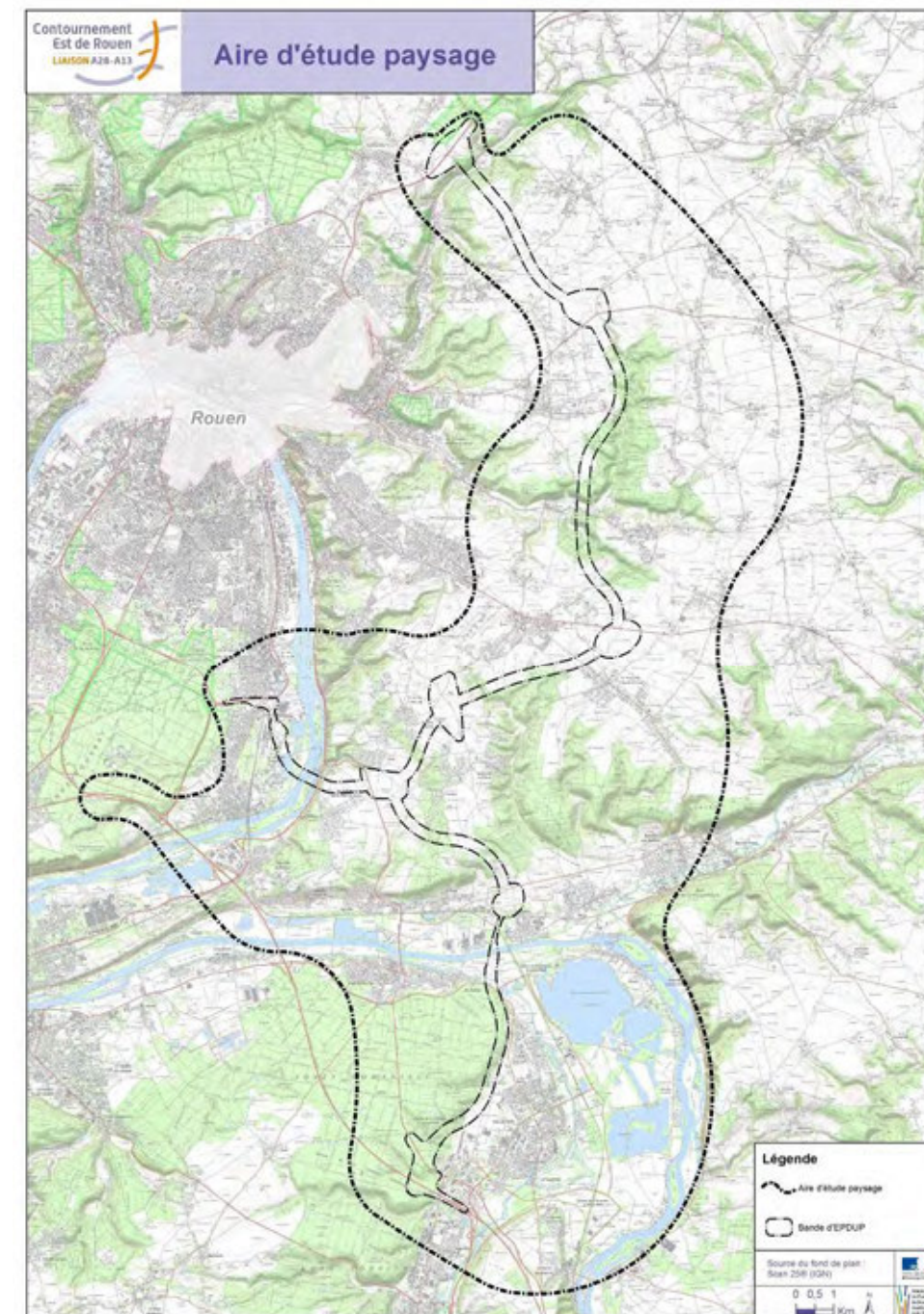


FIGURE 4: AIRE D'ETUDE POUR L'ETUDE RELATIVE AU PAYSAGE

Aire d'étude trafic

Le réseau routier modélisé, présenté sur la carte ci-après, compte plus de 3 000 arcs environ pour un linéaire total de 1 225 km.

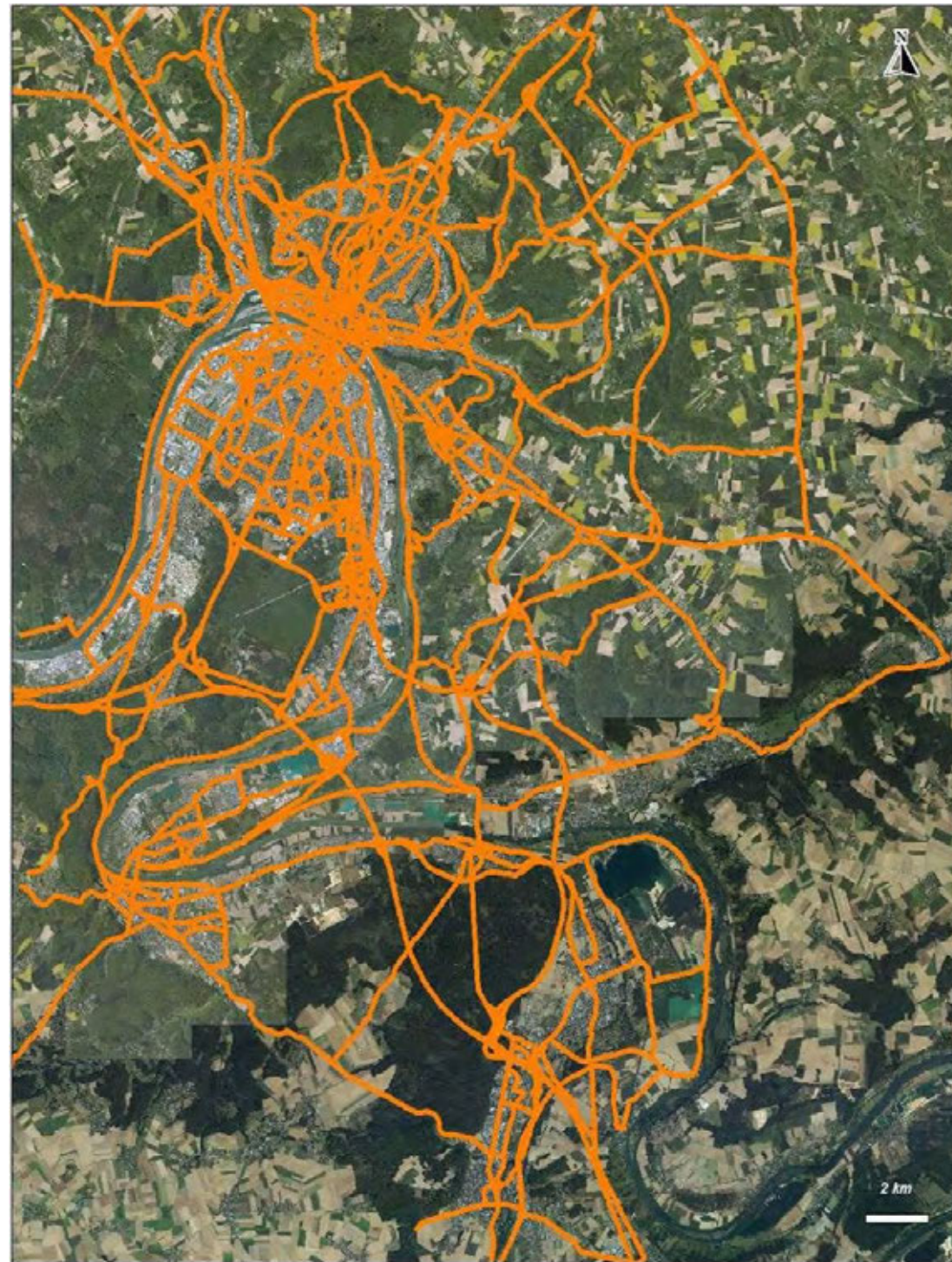


FIGURE 5 : AIRE D'ETUDE UTILISEE POUR LA MODELISATION TRAFIC [CETE]

Aire d'étude qualité de l'air

L'aire d'étude utilisée pour l'étude air, conformément à la note méthodologique de 2005, est délimitée par l'ensemble des axes routiers dont les trafics différeront de + ou - 10% à la mise en service du projet en 2024 par rapport à la situation dite « fil de l'eau », sans réalisation du projet. Elle englobe l'ensemble des axes routiers des agglomérations de Rouen, Elbeuf et Val-de-Reuil. Ce réseau rassemble environ 3000 tronçons routiers pour lesquels le trafic a été modélisé.

Pour la pollution particulaire (métaux lourds...), la largeur globale de la bande d'étude est théoriquement fixée à 100m quel que soit le trafic.

Pour la pollution gazeuse, la largeur minimale de la bande d'étude de part et d'autre de l'axe de la voie est définie dans le tableau qui suit :

TABLEAU 1 : LARGEUR DE LA BANDE D'ETUDE EN FONCTION DU TRAFIC ATTENDU

TMJA à l'horizon d'étude (véh/jour)	Trafic à l'heure de pointe (uvp/h)	Largeur minimale de la bande d'étude de part et d'autre de l'axe
> 100 000	> 10 000	300 m
de 50 000 à 100 000	de 5 000 à 10 000	300 m
de 25 000 à 50 000	de 2 500 à 5 000	200 m
de 10 000 à 25 000	de 1 000 à 2 500	150 m
10 000	1 000	100 m

La bande définie autour du projet est de 400m (200m de part et d'autre de la voie).



FIGURE 6 : BANDE D'ETUDE UTILISEE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DE L'AIR [CETE]

2.2 Environnement physique

2.2.1 Climatologie et météorologie

Etant donné la répartition et la quantité de stations météorologiques de MétéoFrance, il n'est pas possible d'obtenir de données plus précises concernant la bande d'EPDUP. Le lecteur est par conséquent invité à se référer à l'état initial réalisé dans le tome 1 dont les principales conclusions sont rappelées ci-après.

Le secteur d'étude est soumis aux conditions climatiques régionales qui se caractérisent par un climat océanique, l'influence de l'océan s'exprimant à travers une humidité importante et des amplitudes annuelles relativement modérées. Les caractéristiques sont des hivers doux et pluvieux et des étés plutôt frais et relativement humides.

Concernant les précipitations (cristaux de glace ou gouttelettes d'eau précipitées par l'atmosphère), les normales annuelles s'élèvent à 851,7 mm cumulées durant 134 jours : les précipitations sont plus importantes l'hiver mais restent cependant significatives tout au long de l'année. Quant aux températures, la température normale annuelle moyenne va de 6,6°C à 14,4°C : janvier est le mois le plus froid et juillet et août les mois les plus chauds.

Les vents d'ouest et de sud-ouest sont les plus fréquents et les plus réguliers. Ils apportent la pluie et parfois les orages. Ces derniers sont canalisés par deux trajectoires parallèles orientées ouest/nord-est.

La région de Rouen bénéficie d'environ 1558 heures d'ensoleillement en une année, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (1973h).

Les principaux enjeux pour la thématique du climat sont liés aux précipitations abondantes (80 mm de plus à Rouen que la moyenne nationale qui est de 770mm/an) tout au long de l'année, ainsi qu'au nombre important de jours de brouillard et aux vents dominants d'ouest.

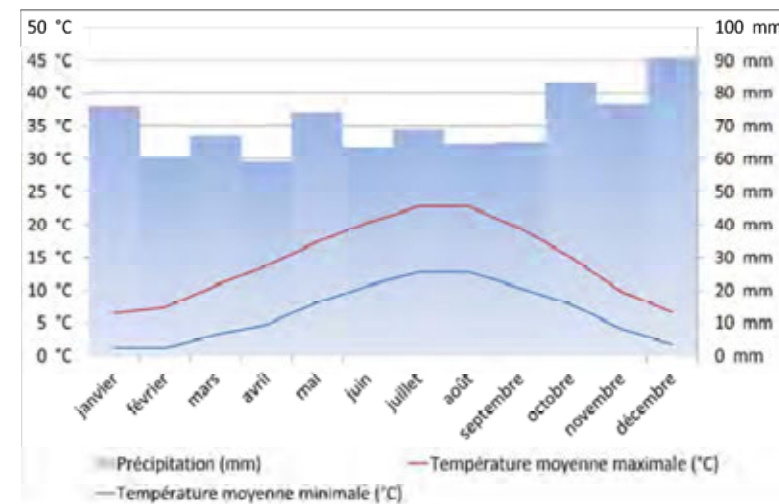


FIGURE 7 : DIAGRAMME OMBROTHERMIQUE [STATION ROUEN-BOOS, 1981-2010]

2.2.2 Relief

Les reliefs particuliers au sein de la bande d'EPDUP sont des vallées fluviales qui entaillent et dessinent des plateaux :

- La vallée encaissée du Robec (altimétrie comprise entre 80 -150 m NGF) :



FIGURE 8 : VALLEE DU ROBEC, VUE VERS ROUEN DEPUIS LA BANDE D'EPDUP [ARTELIA©, 2013]

- La vallée encaissée de l'Aubette et de la Ravine (altimétrie comprise entre 60 -135 m NGF) :



FIGURE 9 : VALLEE DE L'AUBETTE, VUE VERS L'OUEST DEPUIS LA BANDE D'EPDUP [ARTELIA©, 2013]

- Le bois des Chartreux et son talweg cultivé, avec un coteau plus pentu côté nord (altimétrie comprise entre 80 -160 m NGF):



FIGURE 10 : TALWEG DU BOIS DES CHARTREUX (PREMIER PLAN) ET VALLEE DE L'AUBETTE (2D PLAN) AU NIVEAU DE LA BANDE EPDUP [ARTELIA©, 2013]

- Le lieu-dit des Bucaux et son talweg le long de la lisière du Bois des Marettes, plus pentu à l'est (altimétrie comprise entre 105 -140 m NGF) :



FIGURE 11 : TALWEG DES BUCAUX [ARTELIA©, 2013]

- La vallée de la Seine à l'ouest, très large et ouverte vers l'ouest, avec un coteau abrupte en rive droite (coteau du Port-Saint-Ouen dont l'altimétrie est comprise en 5 et 70 m NGF) :



FIGURE 12 : VALLEE DE LA SEINE AU NIVEAU D'OISSEL, VUE DEPUIS LE NORD SUR LA BANDE D'EPDUP [ARTELIA©, 2013]

- La vallée large de la Seine et de l'Eure, avec un coteau marqué (5-70 m NGF) en rive gauche soulignant le bord du plateau de la forêt de Bord, et une plaine alluviale en rive droite qui atteint les 70m NGF à 2 km au nord de la Seine :



FIGURE 13 : VALLEE DE LA SEINE ET DE L'EURE, VUE SUR LA FORET DE BORD [ARTELIA©, 2013]



FIGURE 14 : VALLEE DE LA SEINE ET DE L'EURE, VUE SUR LA PLAINE ALLUVIALE [ARTELIA©, 2013]

- La vallée de l'Eure à Incarville d'une largeur d'1,5 km dominée à l'ouest par le plateau de Bord et à l'est par le plateau de Madrie (110 m NGF en haut de coteau et 15 m NGF dans la plaine) :



FIGURE 15 : VALLEE DE L'EURE, PRISE DE VUE AU SUD-EST DE LA BANDE D'EPDUP [ARTELIA©, 2013]

Les hauteurs s'échelonnent de 3m NGF à 169 m NGF, avec un *écart-type** de plus de 50 m NGF ce qui montre la variation du relief. La figure en 3 dimensions de la page suivante offre une bonne vision du relief au niveau de la bande d'EPDUP.

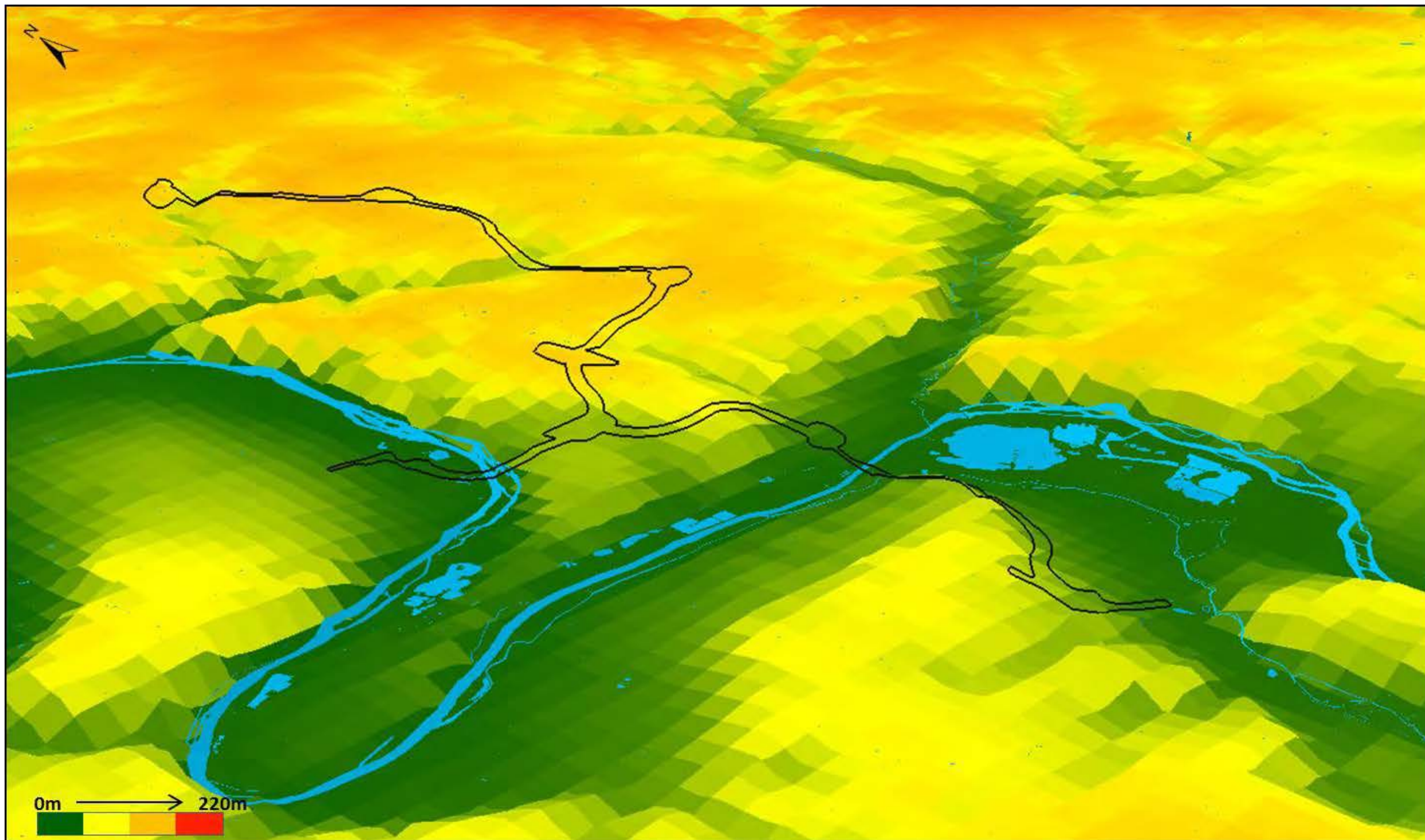


FIGURE 16: REPRÉSENTATION 3D DU RELIEF AU NIVEAU DE LA BANDE D'EPDUP [ARTELIA DEPUIS BD TOPO IGN, 2013]

2.2.3 Sol et sous-sol

La géologie des secteurs concernés par la bande d'EPDUP permet de distinguer deux zones géologiques principales :

- Le pays de Caux à proprement parler qui concerne la partie nord et centre du projet, constitué de terrains crayeux du Crétacé recouverts généralement par des formations superficielles (faciès d'altération de la craie et limons des plateaux ou complexe loessique) ;
- La vallée de la Seine sur les parties sud et ouest du projet, constituée d'alluvions récentes et anciennes qui surmontent le substratum crayeux.

Localement, certaines configurations rencontrées peuvent différer de ces formations génériques, notamment lors du franchissement des vallées du Pays de Caux avec la présence de limons de comblement des vallées sèches.

Les affleurements géologiques indiqués par la carte géologique au niveau de la bande d'EPDUP sont :

- Loess et limon de plateau (702 ha), sur le plateau du Vexin en dehors des vallées et talwegs, en rive droite de la Seine ;
- Alluvions (299 ha), dans le fond des vallées de l'Aubette, de la Seine, de l'Eure, et en plusieurs endroits sur le tronçon qui relie les deux intersections de la bande d'EPDUP avec la vallée de la Seine ;
- Formations crayeuses et calcaires (353 ha), sur les coteaux des vallées du Robec, de l'Aubette et de la Ravine, le talweg des Bucaux, en plusieurs endroits sur le tronçon qui relie les deux intersections de la bande d'EPDUP avec la vallée de la Seine, ainsi qu'au niveau des pentes des lisières de la forêt de Bord ;
- Argiles à silex (308 ha) qu'on trouve sur la partie haute des pentes listées précédemment dont la partie basse est composée de formations crayeuses et calcaires, ainsi qu'en haut du plateau du Port-Saint-Ouen et sur le plateau de la forêt de Bord ;
- Formations intermédiaires et limons de pente (40 ha) sur le bas des pentes de part et d'autre de la large vallée de la Seine et de l'Eure au Manoir, au bas de la pente de la vallée de la Seine au niveau du Port-Saint-Ouen, et au fond de la vallée du Robec (à noter que plus en aval de ce cours d'eau,

le fond de vallée est tapissé d'alluvions comme pour les autres vallées).

A noter qu'aucune des formations sableuses superficielles recoupées par l'aire d'étude ne le sont par la bande d'EPDUP.

Rappelons l'enjeu fort d'érosion des sols existant au nord de la bande d'EPDUP ainsi que les divers points d'attention géotechniques évoqués dans le tome 1 :

- Alluvions modernes susceptibles d'être compressibles et très peu consolidées ;
- Variabilité latérale de faciès importante dans les Alluvions modernes ;
- Intersection de la faille de Rouen au niveau de la jonction entre les deux parties du tracé (Contournement Est et le Barreau vers l'Eure)
- Retrait-gonflement des argiles : la présence d'argiles plastiques, sensibles à l'eau, susceptibles de gonflement, et donc peu utilisables en l'état ;
- Présence ponctuelle possible de poches de sable tertiaire au sein des argiles à silex (contraintes possibles en déblais) ;
- Présence de bétoires et de cavités souterraines d'origine karstique dans la formation de la craie ;
- La présence de marnières (cavité anthropique d'exploitation souterraine de la craie) est possible dans la craie.

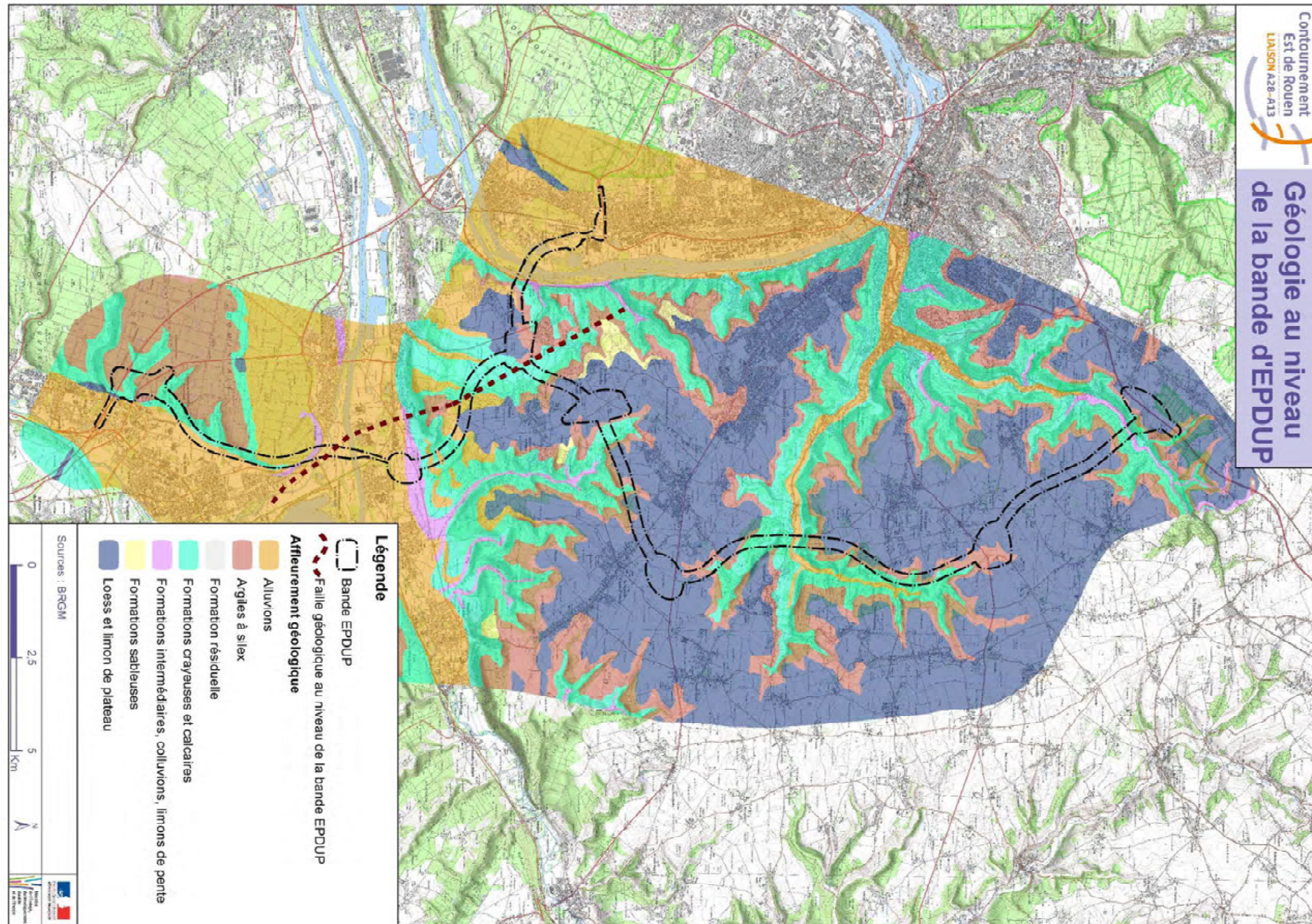


FIGURE 17: AFFLEUREMENTS GEOLOGIQUES AU NIVEAU DE LA BANDE D'EPDUP [BRGM]

2.2.4 Eaux superficielles

Cours d'eau et talwegs

Les cours d'eau concernés par la bande d'EPDUP sont ceux de l'aire d'étude hormis le Becquet, à savoir : le Robec, l'Aubette (la Ravine), la Seine, et l'Eure.

Les documents de cadrage concernant les eaux superficielles évoqués dans l'état initial des variantes larges s'appliquent à la bande d'EPDUP, à savoir :

- Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands,
- Le SAGE Cailly, Aubette, Robec.



Les données évoquées ci-après sont présentées sur la carte Eaux superficielles de l'atlas cartographique, dans la partie dédiée à l'affinement de l'état initial (Tome 3).

Le Robec

Le Robec est un écoulement intermittent. Ses écoulements sont très restreints au niveau de la bande d'EPDUP où il s'écoule le long de la RD 61A, au Sud de cette voie. Il s'écoule dans le fond d'un vallon boisé, ce qui le rend très peu visible (voir photo ci-après). L'écoulement en eaux normales du Robec est contenu dans un lit mineur de dimensions modestes : fossé de quelques mètres en gueule, profondeur décimétrique. Le linéaire du Robec concerné par la bande d'EPDUP est d'une longueur de 300 mètres et se situe dans la partie amont du cours d'eau à Fontaine-sous-Préaux, à quelques centaines de mètres de la source.

En crue, sur la base des débits estimés, il est probable que le fossé soit nettement insuffisant et que des débordements importants se manifestent, éventuellement sur la route. Cela peut entraîner des érosions de berge et des affouillements d'ouvrages liés aux vitesses d'écoulement conséquentes.

Le nouveau SDAGE définit l'objectif de bon état chimique et de bon potentiel écologique pour le Robec à l'horizon 2015.



FIGURE 18 : LE ROBEC AU NIVEAU DE LA BANDE EPDUP [ARTELIA©, 2013]

L'Aubette

La bande d'EPDUP intercepte le cours d'eau de façon perpendiculaire. Le linéaire de l'Aubette concerné par la bande d'EPDUP est d'une longueur légèrement supérieure à 300 mètres et est situé sur la commune de Saint-Aubin-Epinay. Elle se situe sur la partie amont de l'Aubette, nommée alors « la Ravine » et connaît des écoulements intermittents.

C'est un fossé qui s'insère entre les parcelles agricoles, surplombé par les pans boisés du bois des Princes et du bois des Chartreux. Une station d'épuration se trouve en amont de la bande d'EPDUP et des captages d'alimentation en eau potable en aval de celle-ci. La ripisylve de l'Aubette se caractérise par des pelouses et quelques rares arbres, comme présenté sur la photographie ci-après.



FIGURE 19 RIPISYLVE DE L'AUBETTE AU NIVEAU DE LA BANDE EPDUP [ARTELIA©, 2013]

Le nouveau SDAGE (2016-2021) ne définit pas d'objectif de l'Aubette de sa source au confluent de la Seine (exclu). Il définit en revanche pour ce cours d'eau l'objectif d'un bon potentiel écologique à l'horizon 2015.

La Seine

La Seine est interceptée à deux reprises par la bande d'EPDUP, de part et d'autre de la boucle d'Elbeuf :

- Au niveau d'Oissel, elle est concernée sur une longueur de 300 m par la bande d'EPDUP qui l'intercepte de façon perpendiculaire au lit mineur. 3 îles sont concernées : île Grard, île Bouffau et île Potel. La largeur du lit mineur est de 400-450 m au niveau du hameau de Port-Saint-Ouen. La rive droite est longée par la RD7 et surplombée par la côte du Port-Saint-Ouen, et la rive gauche est plus plane et accueille des activités industrielles et des plans d'eau. La Seine sépare les communes d'Oissel et des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, et une extension fluviale de Tourville-la-rivière, commune plus au Sud, s'intercale entre les deux limites communales. Les îles et les berges sont boisées comme présenté sur la photographie ci-après.



FIGURE 20 : RIPISYLVE DE LA SEINE A OISSEL AU NIVEAU DE LA BANDE EPDUP, VUE DEPUIS L'OUEST [ARTELIA©, 2013]

- Au niveau du Manoir, la bande d'EPDUP intercepte le lit mineur légèrement de biais. La largeur du fleuve est alors de 150 m. Le linéaire de la Seine concerné par la bande d'EPDUP est d'environ 250 m. L'Eure s'écoule à 500-700 m au sud. Les berges sont constituées de la zone industrielle des Trente Saules (rive droite) et de l'Enclave de la commune de Val de Reuil qui est cultivée (rive gauche). La végétation des berges est constituée d'un alignement d'arbres comme présenté sur la photographie ci-après.



FIGURE 21 : RIPISYLVE DE LA SEINE AU MANOIR AU NIVEAU DE LA BANDE EPDUP [ARTELIA©, 2013]

L'objectif de bon état chimique et l'objectif de bon potentiel écologique pour la Seine Estuaire Amont, reconduits dans le nouveau SDAGE (2016-2021), sont fixés à 2027.

L'Eure

L'Eure est interceptée par la bande d'EPDUP au niveau de l'enclave de la commune de Val-de-Reuil, où elle ondule sur les communes de Val-de-Reuil, Léry, les Damps à travers champs. Le linéaire de cours d'eau concerné par la bande d'EPDUP est d'une longueur de 330 m. La largeur du cours d'eau est alors d'une trentaine de mètres. Sa ripisylve est constituée de quelques arbres et de buissons comme présenté sur la photographie ci-après. Cette section se trouve à un peu moins de 3 km en amont du premier contact de l'Eure avec la Seine, ces deux cours d'eau mêlant définitivement leurs eaux quelques kilomètres plus loin.



FIGURE 22 : RIPISYLVE DE L'EURE AU NIVEAU DE LA BANDE D'EPDUP [ARTELIA©, 2013]

L'objectif de bon état chimique et écologique pour l'Eure Aval, reconduit dans le nouveau SDAGE (2016-2021), est fixé à 2027.

Talwegs

De nombreux talwegs sont présents le long de la bande d'EPDUP, du nord au sud :

- 2 talwegs dans le Bois de la Houssaye,
- Une portion de talweg près de la ferme de l'Essart sur la commune de Préaux,
- 2 ramifications du Val de la Chaux,
- Le Val Aubert dans le Bois d'Ennebourg dont 5 ramifications à l'ouest sont coupées perpendiculairement par la bande d'EPDUP,
- Le Ravin de la Mare Pierreuse,
- Le talweg du Bois des Chartreux,
- 3 talwegs à l'est de Boos / ouest de La Neuville-Chant-d'Oisel,
- Le fossé au niveau du Val Armand sur la commune de Boos en lisière du bois de Boos (voir photographie ci-dessous)
- Le talweg au niveau du lieu-dit des Bucaux,
- Le Fossé de la Vigne, sur la commune de Gouy,
- Le talweg au niveau du lieu-dit de l'Epine de la Mi-Raye, sur la commune d'Ymare,
- La fosse au Loup près de la ferme de l'Essart sur la commune d'Alizay,
- Un talweg entre la Seine et l'Eure sur l'enclave de la commune de Val-de-Reuil.
- 4 talwegs en forêt de Bord.

Leur concentration est plus grande sur la partie nord.



FIGURE 23 : VAL ARMAND A BOOS [ARTELIA©, 2013]

En ce qui concerne les zones inondables, le lecteur est invité à se reporter à la partie sur le risque inondation (chapitre 2.4.1 Risques naturels).

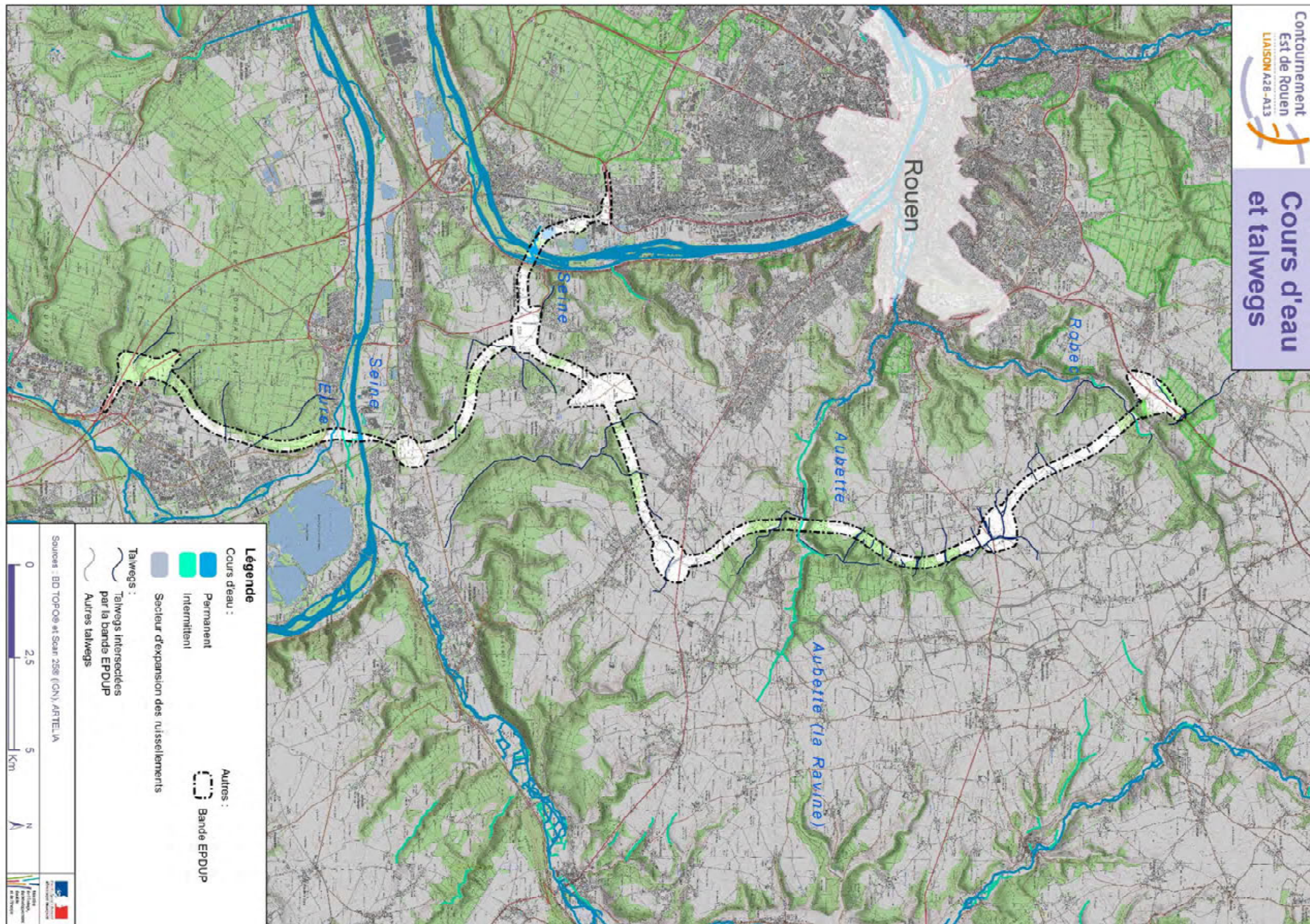


FIGURE 24 : COURS D'EAU ET TALWEGS INTERSECTÉS PAR LA BANDE D'EPDUP [ARTELIA, 2015]

Mares, plans d'eau et bassins

Les mares et plans d'eau recensés le long de la bande d'EPDUP sont :

- La mare à Pierre et autre mare sur la commune de Préaux,
- La Mare du Bois des Marettes, mare observée en 2013 d'origine anthropique, à Boos,
- Le plan d'eau du lieu-dit de l'Epine Jeannot à Oissel, en cours de remblaiement (carrière en fin d'exploitation),
- Le plan d'eau intermittent sur l'île du Motillon entre la Seine et l'Eure,

Le bassin de l'Epine Jeannot, sur la commune d'Oissel, constitue le plus grand plan d'eau de la bande d'EPDUP. Il est représenté sur la photographie ci-après.



FIGURE 26 : PLAN D'EAU DE POSES [ARTELIA©, 2013]



FIGURE 25 : BASSIN DANS LA BANDE D'EPDUP DANS LA ZONE SEINE SUD A OISSEL [ARTELIA©, 2013]

Des bassins d'assainissement ont également été recensés :

- Les bassins d'assainissement le long de l'A28,
- Les bassins au niveau du Bois Tison,
- Le bassin de traitement des eaux dans la zone industrielle de la Poudrerie,
- Le bassin d'assainissement de la RD77,
- Le bassin d'assainissement de l'A13 en bordure de la forêt de Bord.

Il convient d'ajouter le plan d'eau de Poses qui, s'il n'est pas traversé par la bande d'EPDUP, joue un rôle important dans la régulation hydraulique locale.

2.2.5 Eaux souterraines



Les données évoquées ci-après sont présentées dans la carte Eaux souterraines de l'atlas cartographique, dans la partie dédiée à l'affinement de l'état initial.

La partie eaux souterraines n'a pas fait l'objet d'un approfondissement des données car celles-ci sont très exhaustives au sein du Tome 1, mais les évolutions réglementaires ont été prises en compte. Le lecteur est par conséquent invité à se référer à l'état initial réalisé dans le tome 1 dont les principales conclusions sont rappelées ci-après.

Le forage AEP de Darnétal a fait l'objet d'un nouvel avis d'hydrogéologue agréé en septembre 2010 puis mars 2013. Le captage de Darnétal est dupé depuis le 21/07/2015. Cet arrêté définit un périmètre de protection immédiat, deux périmètres immédiats satellites (bétoire du bois Breton et bétoire des biens Communs), deux périmètres de protection rapproché (PPR1 et 2), un périmètre rapproché satellite entourant les deux bétoires (du bois Breton et des biens Communs) et un périmètre éloigné. Ces informations ont été mises à jour dans l'atlas cartographique.

Le projet traverse le périmètre de protection rapproché satellite et le périmètre éloigné. Dans le périmètre rapproché satellite, la construction de voies de communication est autorisée sous réserve de conservation du réseau d'eaux pluviales (fossés) aux abords du périmètre ainsi que les excavations temporaires liées aux travaux de voirie.

Le périmètre de protection des captages AEP de Fontaine-sous-Préaux est voué à être modifié. Ces évolutions n'étant pas encore effectives, l'atlas cartographique n'en tient pas compte. Elles sont cependant représentées sur la figure ci-après.

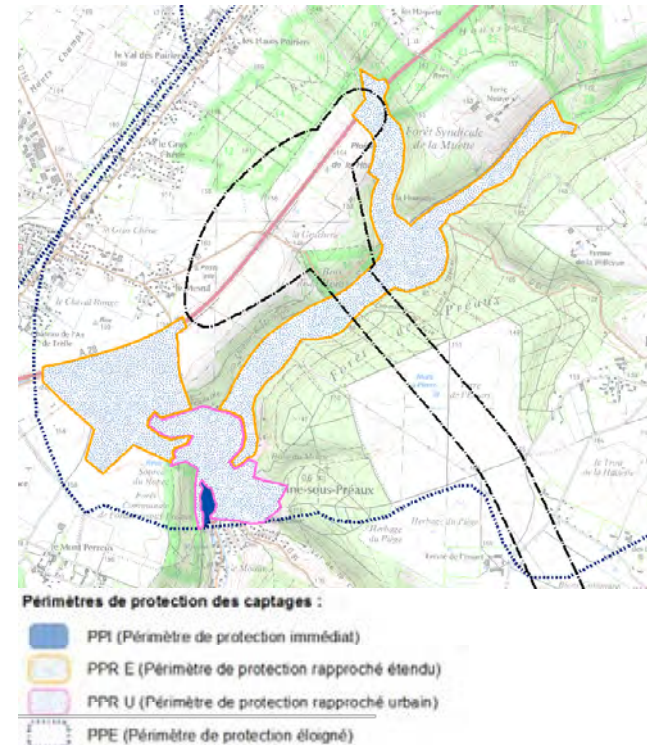


FIGURE 27 : EVOLUTION ATTENDUE DU PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES A FONTAINE-SOUS-PREAUX [ARTELIA©, 2015]

Les captages AEP de Fontaine-sous-Préaux ont fait l'objet d'un nouvel avis d'hydrogéologue agréé en janvier 2015. Cet avis définit un périmètre de protection immédiate, trois périmètres de protection rapproché (urbain, étendu, satellite) et un périmètre éloigné.

Le projet traverse le périmètre de protection rapproché étendu et le périmètre éloigné (périmètres non encore dupés).

Dans le périmètre de protection rapproché étendu, la construction de voies de communication, les excavations permanentes ou temporaires supérieures à 2 m de profondeur sont soumises à l'avis d'un hydrogéologue agréé. L'évacuation des eaux de ruissellement devra se faire en dehors des zones d'infiltration rapide et/ou à l'aval des sites de captage AEP.

Dans le périmètre éloigné, les principales prescriptions concerne une application de la réglementation générale.

Dans la partie nord de l'aire d'étude, la bande EPDUP passe au niveau d'un plateau crayeux où la nappe est profonde. Par conséquent, cette zone est concernée par d'importants phénomènes karstiques liés à la présence de nombreuses bétoires (ex : bétoires du fond de Niémare).

L'eau est de bonne qualité en dehors des périodes de crue où apparaît une forte turbidité au niveau de l'eau.

De nombreux captages d'alimentation en eau potable sont présents en aval de la bande EPDUP :

- Forage et captages de Darnétal,
- Sources de Fontaine sous Préaux,
- Forages de Saint Aubin Epinay,
- Forage de Saint Léger du Bourg Denis,
- Captages de Radepont et Douville sur Andelle.

La bande EPDUP recoupe également les Périmètres de Protection Rapproché des captages de Saint Aubin Epinay et de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray.

De plus, la bande passe dans la zone d'alimentation du captage AEP des sources du Robec ayant fait l'objet d'un arrêté (5/11/12). Au sein de cette zone, un plan d'action a été défini concernant notamment des mesures agro-environnementales.

A l'Ouest de la Seine, la bande EPDUP se trouve dans un contexte où des formations alluviales recouvrent la craie, avec des perméabilités fortes à moyennes. A cet endroit, la nappe est peu profonde.

L'eau est de qualité moyenne. Cela est lié à la présence de pesticides, nitrates et ammonium dans l'eau (liste des éléments chimiques non exhaustive).

En aval hydrogéologique de la bande EPDUP est présent le champ captant de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray. Ce captage a un débit d'exploitation autorisé de 75 000 m³/j.

La nappe à cet endroit est utilisée pour de nombreux prélèvements industriels et aussi pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération rouennaise.

Au niveau de la vallée de la Seine et de l'Eure, dans la partie nord, la bande EPDUP passe au niveau d'un plateau crayeux affecté par les phénomènes karstiques. Dans la partie sud, la bande EPDUP passe au niveau des formations alluviales de la Seine.

Il n'y a pas de captage d'alimentation en eau potable au niveau de cette zone. Par contre, de nombreux captages agricoles, industriels et domestiques sont présents dans la vallée alluviale.

Dans la partie sud de l'aire d'étude, la bande EPDUP passe au nord au niveau de la vallée de la Seine et de l'Eure et de ses formations alluviales et dans la partie sud au niveau d'un plateau crayeux où il y a peu de phénomènes karstiques.
Quelques points d'infiltration préférentielle sont dus à la présence d'anciennes carrières.
L'eau est de bonne qualité.
Le seul captage d'alimentation en eau potable (Val de Reuil) est éloigné par rapport à la bande EPDUP, d'environ 3,5 km. De nombreux captages agricoles, domestiques et industriels sont présents en aval éloigné de la bande EPDUP.

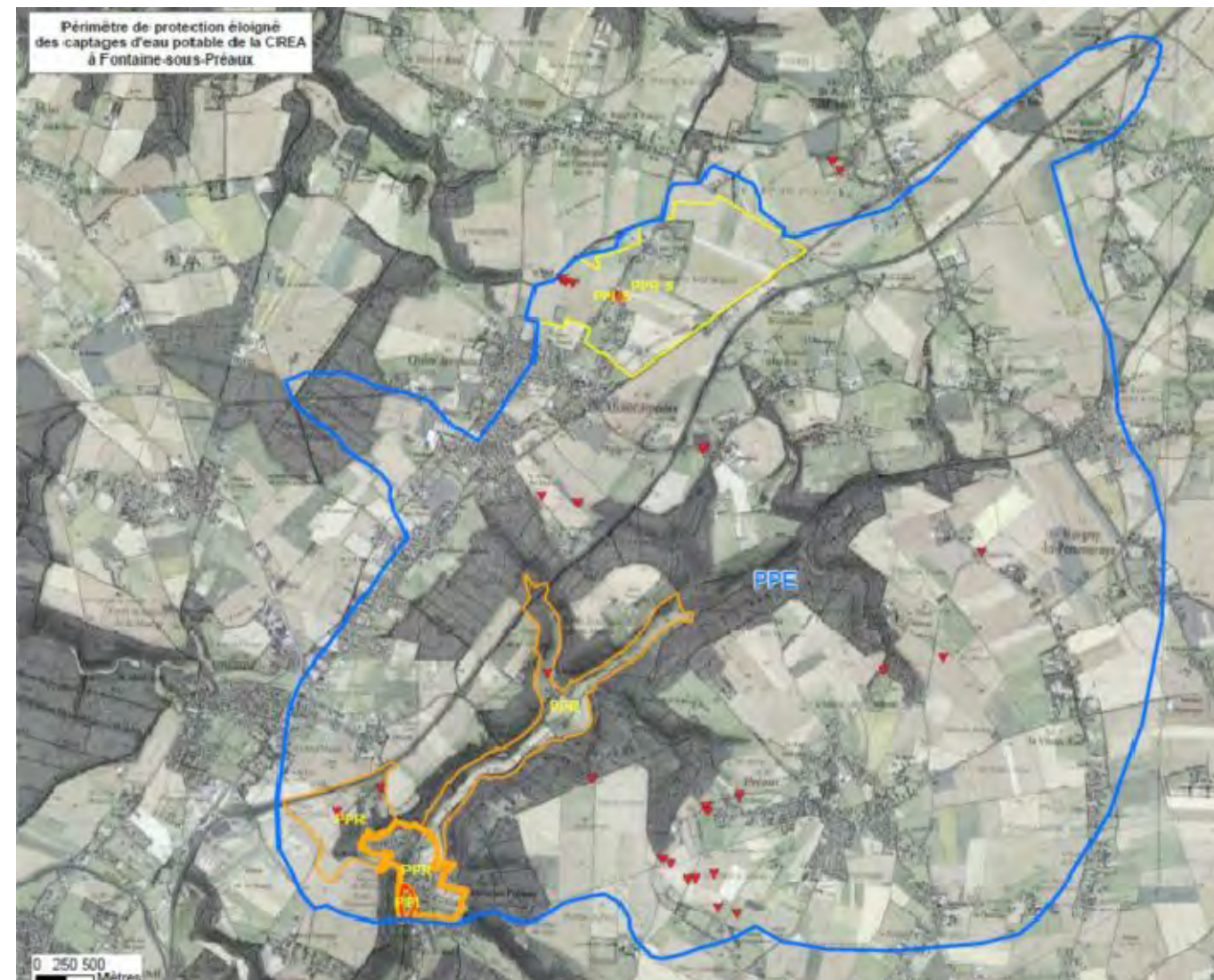


FIGURE 28: NOUVEAUX TRACES DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES DES SOURCES DU ROBEC (CREA, JANVIER 2015)

2.3 Environnement humain

2.3.1 Occupation du sol et propriété foncière

Occupation du sol

La bande d'EPDUP a une surface totale de 1 700 hectares. Elle s'inscrit sur des sols à l'occupation variée (est indiqué entre parenthèse le linéaire approximatif de chaque zone) :

- Zones urbanisées : en rive droite de la Seine à Alizay/le Manoir (1 km), en rive gauche de la Seine à Oissel (1 km), à l'extrémité sud au niveau d'Incarville (environ 1 km) ;
- Zones en eau : au niveau de la traversée de la Seine et de son ancienne darse à Oissel (moins de 1,5 km) et de la traversée de la vallée de la Seine et de l'Eure (moins de 1,5 km) ;
- Zones agricoles : entre la forêt de Préaux et le Bois d'Ennebourg (5,5 km), au niveau du coude vers Rouen (4 km), au centre au Mont au Cailloux (2 km) et en rive droite de la Seine en face d'Oissel (3,5 km) ;
- Lisières de forêt au nord et à l'ouest du Bois d'Ennebourg (6 km), au centre sur la partie nord du bois de Boos (2 km), à l'extrémité nord-est de la forêt de Bord (1 km) et à l'extrémité sud dans la forêt de Bord (6 km nord/sud + environ 1 km le long de l'A13) ;
- Zones alternant forêt et agriculture, sur le reste du linéaire, au nombre de 3 : extrémité nord (1,5 km), au nord de l'interconnexion entre les deux sections de tracé (1 km), au niveau du Bois de Rouvray (3 km) et en forêt de Bord (sur environ 7km, déjà comptabilisés dans la catégorie lisières de forêt).

Le tableau et la carte présentent le type de surfaces concernées par le tracé d'après la base de données Corine Land Cover 2006.

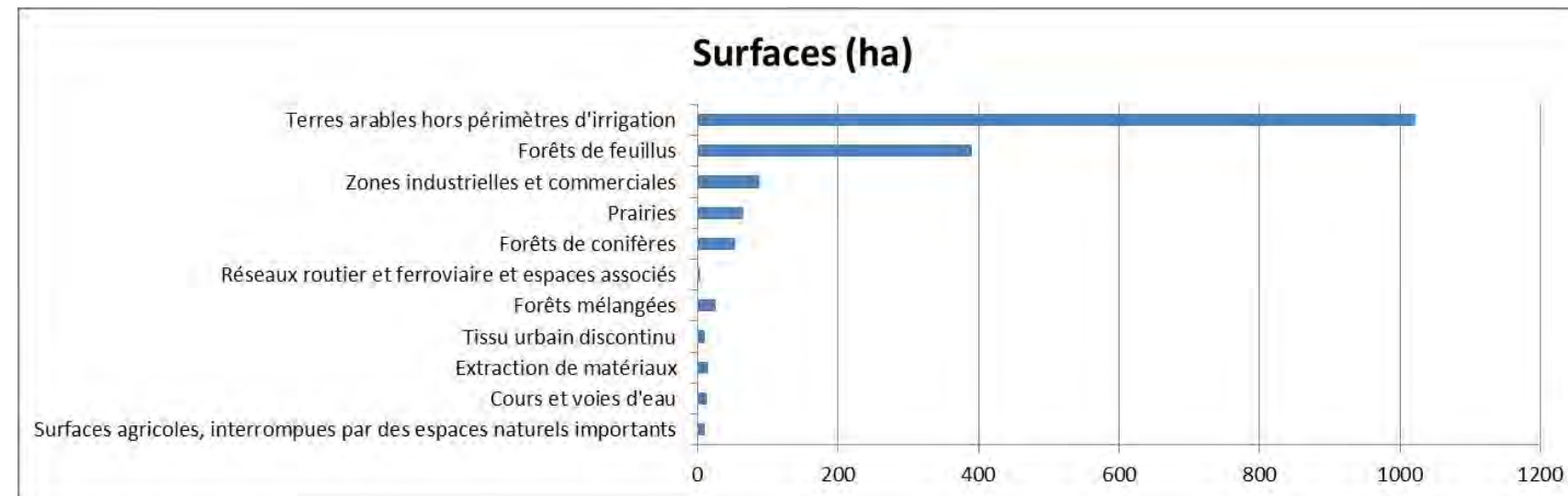


FIGURE 29 : OCCUPATION DU SOL D'APRES LES DONNEES CORINE LAND COVER AU SEIN DE LA BANDE D'EPDUP [CLC 2006]

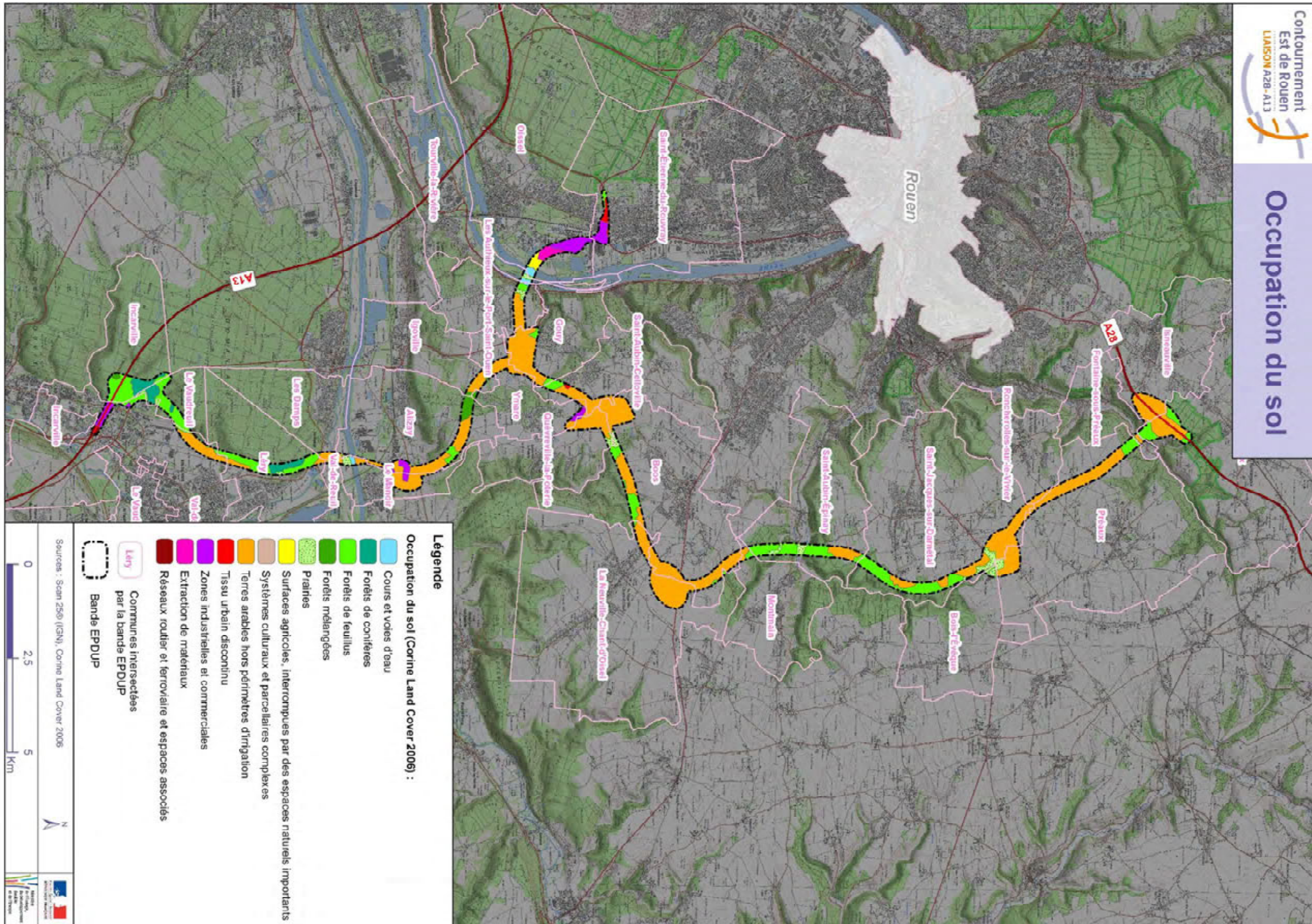


FIGURE 30 : OCCUPATION DU SOL CORINE LAND COVER AU SEIN DE LA BANDE D'EPUP [ARTELIA, 2015]

2.3.2 Contexte réglementaire et documents d'urbanisme

27 communes sont concernées en partie par la bande d'EPDUP d'une surface totale de 1 700 hectares. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous qui précise pour chacune la surface comprise dans la bande d'EPDUP. 8 de ces communes sont dans le département de l'Eure et 19 dans le département de Seine-Maritime.

Les documents d'urbanisme en vigueur pour ces communes sont mentionnés dans le Tome 1 chapitre 4.2.2 Environnement Humain (sous chapitre Documents d'urbanisme communaux).

TABLEAU 2 : COMMUNES CONCERNEES PAR LA BANDE D'EPDUP ET PAR LE TRACE

Nom de la commune	Code INSEE	Statut	Canton	Arrondissement	Département	Surface dans la bande EPDUP (ha)
Alizay	27008	Commune simple	PONT-DE-L'ARCHE	LES ANDELYS	EURE	107
Les Damps	27196	Commune simple	PONT-DE-L'ARCHE	LES ANDELYS	EURE	9
Igoville	27348	Commune simple	PONT-DE-L'ARCHE	LES ANDELYS	EURE	22
Incarville	27351	Commune simple	LOUVIERS	EVREUX	EURE	70
Léry	27365	Commune simple	VAL-DE-REUIL	LES ANDELYS	EURE	81
Le Manoir	27386	Commune simple	PONT-DE-L'ARCHE	LES ANDELYS	EURE	54
Le Vaudreuil	27528	Commune simple	VAL-DE-REUIL	LES ANDELYS	EURE	61
Val-de-Reuil	27701	Chef-lieu de canton	VAL-DE-REUIL	LES ANDELYS	EURE	76
Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	76039	Commune simple	BOOS	ROUEN	SEINE-MARITIME	39
Bois-l'Evêque	76111	Commune simple	DARNETAL	ROUEN	SEINE-MARITIME	7
Boos	76116	Chef-lieu de canton	BOOS	ROUEN	SEINE-MARITIME	201
Fontaine-sous-Préaux	76273	Commune simple	DARNETAL	ROUEN	SEINE-MARITIME	6
Gouy	76313	Commune simple	BOOS	ROUEN	SEINE-MARITIME	91
Isneauville	76377	Commune simple	BOIS-GUILLAUME	ROUEN	SEINE-MARITIME	46
Montmain	76448	Commune simple	BOOS	ROUEN	SEINE-MARITIME	9
La Neuville-Chant-d'Oisel	76464	Commune simple	BOOS	ROUEN	SEINE-MARITIME	98
Oissel	76484	Commune simple	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	ROUEN	SEINE-MARITIME	62
Préaux	76509	Commune simple	DARNETAL	ROUEN	SEINE-MARITIME	132
Quévreville-la-Poterie	76514	Commune simple	BOOS	ROUEN	SEINE-MARITIME	46
Quincampoix	76517	Commune simple	CLERES	ROUEN	SEINE-MARITIME	72
Roncherolles-sur-le-Vivier	76536	Commune simple	DARNETAL	ROUEN	SEINE-MARITIME	8
Saint-Aubin-Celloville	76558	Commune simple	BOOS	ROUEN	SEINE-MARITIME	46
Saint-Aubin-Epinay	76560	Commune simple	DARNETAL	ROUEN	SEINE-MARITIME	88
Saint-Etienne-du-Rouvray	76575	Chef-lieu de canton	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY et SOTTEVILLE-LES-ROUEN-EST	ROUEN	SEINE-MARITIME	31
Saint-Jacques-sur-Damétal	76591	Commune simple	DARNETAL	ROUEN	SEINE-MARITIME	189
Tourville-la-Rivière	76705	Commune simple	CAUDEBEC-LES-ELBEUF	ROUEN	SEINE-MARITIME	7
Ymare	76753	Commune simple	BOOS	ROUEN	SEINE-MARITIME	48

Le tableau ci-dessous présente les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) dont font partie les communes de la bande d'EPDUP :

TABLEAU 3 : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) ET SCOT DES COMMUNES INTERCEPTÉES PAR LA BANDE D'EPDUP [2013]

Nom de la commune	EPCI	SCoT
Alizay	CASE	SEFB
Les Damps	CASE	SEFB
Igoville	CASE	SEFB
Incarville	CASE	SEFB
Léry	CASE	SEFB
Le Manoir	CASE	SEFB
Le Vaudreuil	CASE	SEFB
Val-de-Reuil	CASE	SEFB
Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	MRN	MRN
Bois-l'Evêque	CCPM	PSB
Boos	MRN	MRN
Fontaine-sous-Préaux	MRN	MRN
Gouy	MRN	MRN
Isneauville	MRN	MRN
Montmain	MRN	MRN
La Neuville-Chant-d'Oisel	MRN	MRN
Oissel	MRN	MRN
Préaux	CCPM	PSB
Quévreville-la-Poterie	MRN	MRN
Quincampoix	CCPNOR	PSB
Roncherolles-sur-le-Vivier	MRN	MRN
Saint-Aubin-Celloville	MRN	MRN
Saint-Aubin-Epinay	MRN	MRN
Saint-Etienne-du-Rouvray	MRN	MRN
Saint-Jacques-sur-Darnétal	MRN	MRN
Tourville-la-Rivière	MRN	MRN
Ymare	MRN	MRN

MRN : Métropole Rouen Normandie
CCPNOR : Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen
CCPM : Communauté de communes du Plateau de Martainville
CASE : Communauté d'Agglomération Seine-Eure
PSB : Pays entre Seine et Bray
SEFB : Seine-Eure Forêt de Bord

La bande d'EPDUP concerne ainsi 3 SCoT (SEFB, MRN et PSB) et 4 EPCI (CASE, MRN, CCPM et CCPNOR).



La carte Urbanisme réglementaire de l'atlas cartographique (cf. tome 3) présente le zonage au sein de la bande d'EPDUP. Le graphe ci-dessous présente la répartition par type de zone concernée par la bande d'EPDUP :

- A : agricole
- N : naturelle
- U : urbanisée
- AU : à urbaniser

Les types de zone sont présentés plus en détail dans le tome 1. Rappelons que les POS ne possèdent que des zones U et N.

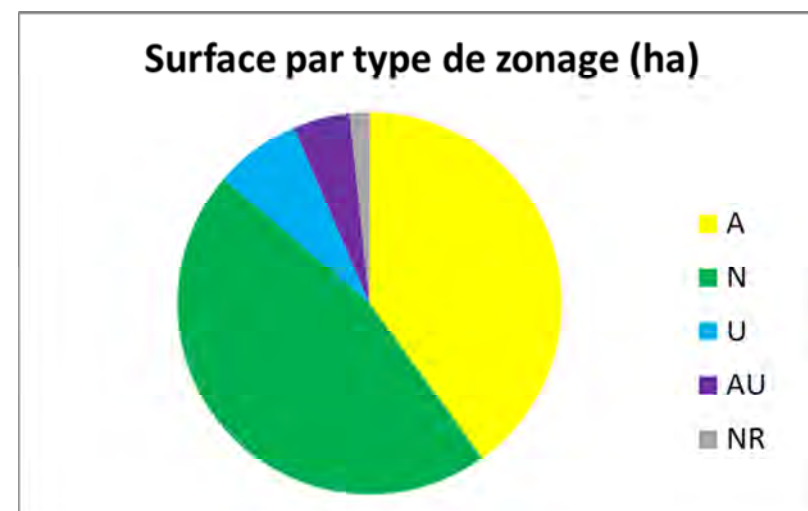


FIGURE 31 : REPARTITION PAR TYPE DU ZONAGE DES DOCUMENTS D'URBANISME DES SECTEURS COMPRIS DANS LA BANDE D'EPDUP

Les documents d'urbanisme permettent de relever d'autres contraintes qui sont présentées dans les paragraphes qui suivent. Le lecteur se référera à la carte « Urbanisme réglementaire » pour la présentation de ces autres contraintes (Pour « Autres contraintes identifiées » se référer aux cartes de la thématique).

Espaces boisés classés

Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements.

La surface d'espaces boisés classés comprise dans la bande d'EPDUP est au total d'environ 430 hectares, répartis sur 20 communes. Sur les 27 communes concernées par la bande d'EPDUP, les communes non concernées sont au nombre de 7 : Fontaine-sous-Préaux, Isneauville, Le Manoir, Oissel, Quévreville-la-Poterie, Roncherolles-sur-le-Vivier et Tourville-la-Rivière.



Ces EBC sont présentés dans la carte Urbanisme réglementaire de l'atlas cartographique.

Ces espaces correspondent globalement aux forêts privées de l'aire d'étude et aux boisements domaniaux de la forêt de Bord.

Outils de gestion du foncier

Les communes et collectivités territoriales utilisent les plans locaux d'urbanisme pour procéder à la gestion du foncier. Sur la bande d'EPDUP, les zones rencontrées sont :

- Des zones de Droit de Prémption Urbain (DPU). Dans ces zones, la collectivité est prioritaire pour acquérir les biens immobiliers mis en vente par une personne privée (particulier) ou morale (entreprise), dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain :
 - au niveau du Bois Tison à Saint-Jacques-sur-Darnétal ;
 - au niveau de la zone de la poudrerie
- Des emplacements réservés. Ces zones spéciales sont réservées aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, aux espaces verts ou aux programmes de logement social et traduisent un engagement des collectivités publiques relatif aux équipements publics projetés sur leur territoire.
- Des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Ces orientations peuvent prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité :
 - En lisière de la forêt de Bord à Val-de-Reuil
 - Schéma d'organisation secteurs « Bout de la ville » et « Pré aux Moines » sur les communes des Damps et de Léry
 - une zone entre le village et la RD321 au Manoir.

A noter l'existence d'une Zone d'Aménagement Différé, créée par arrêté préfectoral en date du 27 août 2010 au niveau du périmètre Seine Sud. Elle confère un droit de préemption à la Métropole qui éteint le DPU (Droit de Prémption Urbain) des PLU.



Ces éléments sont présentés sur la carte Urbanisme réglementaire de l'atlas cartographique.

Autres contraintes identifiées

D'autres types de contraintes sont identifiés dans les documents d'urbanisme. Elles sont traitées dans les parties de l'étude d'impact qui concernent ces thématiques, à savoir :

Type de contraintes	Chapitre à consulter
Cavités souterraines et risque de mouvement de terrain	Risques naturels
Risque inondation et ruissellements	Risques naturels
Risque industriel	Risque technologique
Contraintes liées au bruit	Acoustique
Patrimoine bâti et naturel à préserver	Patrimoine

2.3.3 Le contexte démographique et socio-économique

Le contexte démographique et socio-économique est présenté de façon générale dans l'état initial réalisé à l'échelle des variantes larges. Est ici réalisé un zoom sur les zones bâties au sein de la bande d'EPDUP.

Zones bâties

Près de 180 bâtiments, (données issues de la BDTopo), se trouvent au sein de la bande d'EPDUP. Les zones bâties se concentrent surtout sur Oissel/Saint-Etienne-du-Rouvray (74 bâtiments) et sur Boos/La Neuville-Chant-d'Oisel (24 bâtiments). Deux autres zones de moindre concentration sont également à citer : sur la commune des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen (18 bâtiments) et Incarville/Val-de-Reuil (17 bâtiments). Le bâti intercepté se divise en :

- Habitations, 71 ayant été dénombrées,
- Bâtiments industriels, agricoles et commerciales, au nombre de 59,
- Autres bâtiments : 48 bâtiments.

La carte ci-après présente schématiquement les typologies de zones bâties au sein de la bande d'EPDUP.



Elles sont aussi représentées dans l'atlas cartographique sur la carte Aménagement.

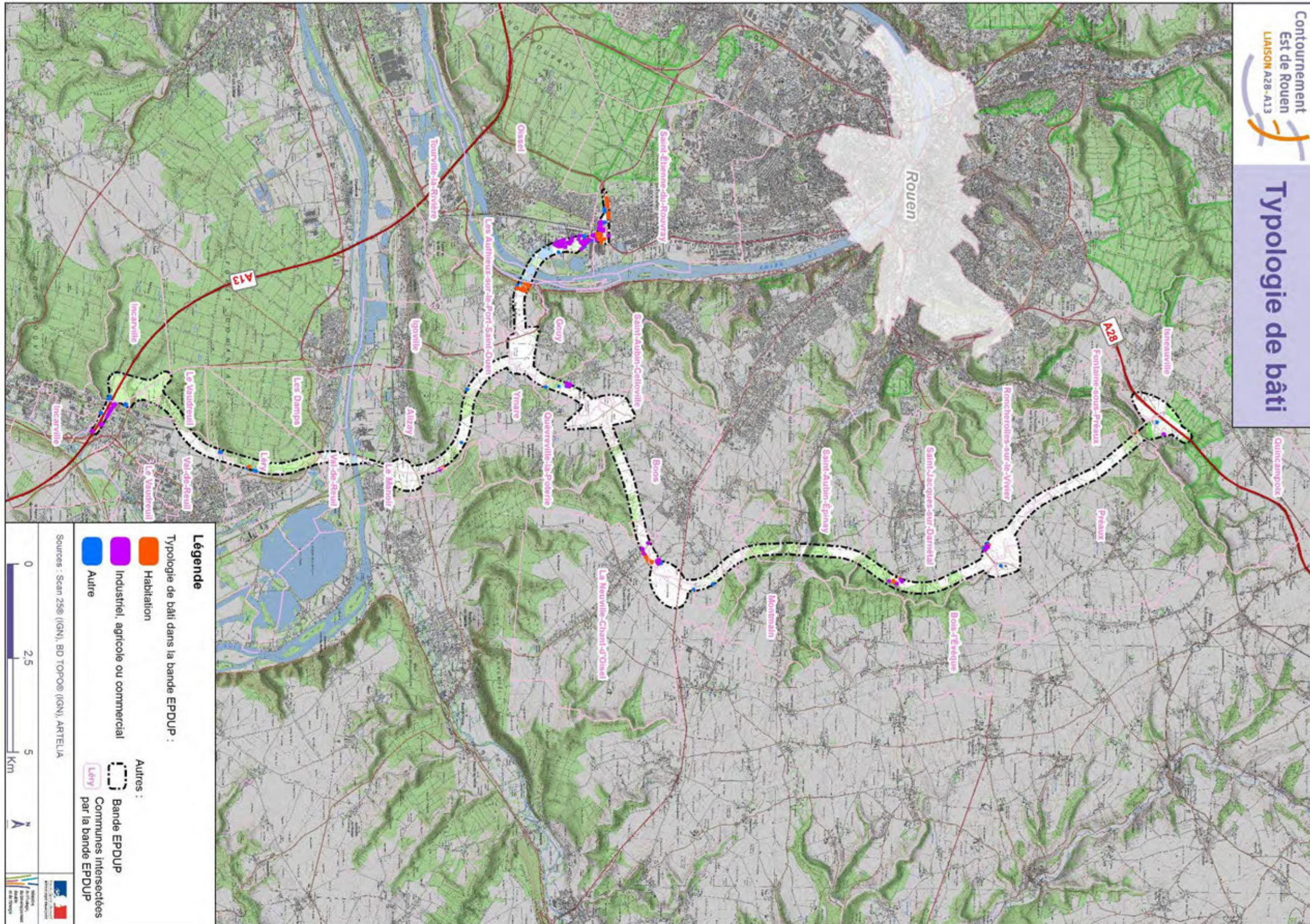


FIGURE 32: TYPOLOGIE DES ZONES BATIES AU SEIN DE LA BANDE EPDUP

Zones d'habitation

Les habitations identifiées dans les zones à proximité de la bande d'EPDUP sont (sur les photos suivantes, la bande d'EPDUP est approximativement localisée en jaune) :

- Les habitations, grandes demeures et exploitations agricoles le long de l'A28 :



FIGURE 33 : HABITATIONS LE LONG DE L'A28 AU NIVEAU DE LA BANDE D'EPDUP, AU NORD-EST SUR LA PREMIERE PHOTO ET AU SUD-OUEST SUR LA SECONDE [ARTELIA©, 2013]

- Des habitations et exploitations agricoles au hameau de la Vacherie à Saint-Jacques-sur-Darnétal :



FIGURE 34 : HAMEAU DE LA VACHERIE ET EXPLOITATION AGRICOLE A SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL [ARTELIA©, 2013]



FIGURE 35 : CORPS DE FERME AU ROND-POINT RD7 / RN31 [ARTELIA©, 2013]

- Le hameau d'habitations et de hangars du Bois Tison à Saint-Jacques-sur-Darnétal : 2 habitations.



FIGURE 36 : HAMEAU DU BOIS TISON [ARTELIA©, 2013]

- Une quinzaine d'habitations au nord du hameau du Chant-d'Oisel.
- Les habitations au niveau du hameau du Boc à Boos, un peu plus d'une dizaine d'habitations. A ce niveau se trouve également une exploitation d'élevage de poulets.



FIGURE 37 : HAMEAU DU BOC A BOOS [ARTELIA©, 2013]

- Les bâtiments agricoles du hameau des Pérelles à Saint-Aubin-Celloville et la zone d'activités du Mont Jarret d'Ymare sont concernés.



FIGURE 38 : LES PERELLES A SAINT-AUBIN-CELLOVILLE [ARTELIA©, 2013]

- Les habitations (une vingtaine concernée) au niveau de la côte du Port-Saint-Ouen :



FIGURE 39 : COTE DU PORT-SAINT-OUEN EN RIVE DROITE DE LA SEINE [ARTELIA©, 2013]

- Les habitations (environ une trentaine concernées) autour de la zone d'activités Seine Sud et le long de la RD18E à Oissel :



FIGURE 40 : ZONE INDUSTRIELLE D'OISSEL ET HABITATIONS A PROXIMITE [ARTELIA©, 2013]

- Les bâtiments de la ferme de l'Essart sur la commune du Manoir :



FIGURE 41 : FERME DE L'ESSART [ARTELIA©, 2013]

- La maison forestière¹ de Léry en bordure de la forêt de Bord et le Clos Pessel, plus au nord et également en lisière forestière :



FIGURE 42 : MAISON FORESTIERE DE LERY ET LA CLOS PESSEL [ARTELIA©, 2013]



FIGURE 43 : MAISON FORESTIERE DE LERY [ARTELIA©, 2013]

- La maison forestière d'Incarville, en ruine et dont la destruction est projetée :



FIGURE 44 : BATIMENTS DE LA MAISON FORESTIERE D'INCARVILLE [ARTELIA©, 2013]

¹ Une maison forestière est un logement de fonction généralement situé en bordure de forêt et destiné à accueillir un ou plusieurs gardes forestiers.

Les zones d'activités et zones commerciales

Les zones d'activités et commerciales situées dans la bande d'EPDUP sont :

- Ymare :
 - La ZAC du Mont Jarret,
- Oissel/Saint-Etienne-du-Rouvray :
 - La Vente-Olivier,
 - La ZA de la Chapelle ou « Vente Olivier Sud »,
 - La ZA de l'Etang,
 - La zone Seine-Sud,
 - La zone industrielle de la Poudrerie,
- Incarville/Val-de-Reuil :
 - Le Parc d'Affaire des Portes,
 - Le Parc de la Fringale,
- Alizay/leManoir :
 - La bande longe le Clos Pré et les Genêts.



La carte Aménagement de l'atlas cartographique localise l'ensemble de ces zones.

La zone Seine-Sud va faire l'objet d'une reconversion. Elle est actuellement l'une des principales zones d'emplois de la Haute-Normandie. S'y côtoient des sites logistiques – dont l'historique triage ferroviaire de Sotteville –, des industries de la chimie – certaines classées Seveso –, de la papeterie, de l'électronique, de l'agroalimentaire (café, cacao), des entreprises de services... Ces activités diverses se sont agrégées à proximité de la ligne de chemin de fer (Rouen – Paris), d'un boulevard industriel avec accès direct à l'autoroute A13 mais en tournant le dos à la Seine.



FIGURE 45 : ZONE INDUSTRIELLE D'OISSEL VUE DEPUIS LE NORD [ARTELIA©, 2013]

La zone industrielle de la Poudrerie est une zone logistique de 24 hectares qui bénéficie d'une desserte ferroviaire mais pas d'une desserte fluviale.

La zone d'activités de la Chapelle au sud du rond-point aux Vaches et la zone d'activité de l'Etang, située à l'ouest de l'étang dans le virage de la RD18e, forment un espace mixte de 19 hectares réparti de part et d'autre de l'axe routier. D'autres zones d'activités se trouvent au nord-est à Saint-Etienne du Rouvray entre la RD18e et la Seine.

Plus proche de la forêt du Rouvray se trouve le Parc d'Activités de la Vente Olivier, un espace mixte de 33 hectares situé au nord de la RD18e. C'est un parc paysager connecté à la rocade sud.



FIGURE 46 : VUE SUR LA PAPETERIE EUROPAC DE LA ZONE SEINE-SUD DEPUIS LE SUD-EST [ARTELIA©, 2013]



FIGURE 47 : LOCALISATION DES ZONES D'ACTIVITE AUTOUR DE LA RD18E, VUE DEPUIS LE NORD-EST [VEGETUDE ©, 2013]

Le Mont Jarret (voir photographie ci-après) accueille les activités du groupe Thalès. C'est une zone d'activités à vocation définie : la conception, le développement et le test de sous-ensembles radars pour applications civiles et militaires. Il est indiqué dans les documents d'urbanisme que ses possibilités d'extension doivent être maintenues.



FIGURE 48 : ZONE D'ACTIVITE DU MONT JARRET [ARTELIA©, 2013]

Au niveau d'Alizay se trouve une zone industrielle notable dans le paysage de la vallée de la Seine et de l'Eure :

- La zone industrielle du Clos Pré, zone industrielle de 155 ha où se trouve l'ancienne entreprise M-REAL
- Les Genétais et la Rangle à vocation commerciale et industrielle où se trouve AZEO, site fermé suite à une liquidation judiciaire. A l'inverse, il est à noter que d'autres entreprises sont en essor : l'Etablissement Normand de Récupération situé au sein de la ZA des Genétais a récemment augmenté le volume de ses activités de récupération de pièces métalliques.

De plus petites zones d'activités se trouvent non loin à l'ouest de celles-ci.



FIGURE 49 : ZONE INDUSTRIELLE DU CLOS PRE VUE DEPUIS LA FORET DE BORD [ARTELIA©, 2013]



FIGURE 50 : PRESENTATION DES ZONES D'ACTIVITES A L'EST DE LA COMMUNE D'ALIZAY – HORS BANDE D'EPDUP [ARTELIA©, 2013]

Au niveau de l'A13 se trouvent :

- Au nord de l'A13 : le parc d'affaires des Portes (260 ha et une extension de 50 ha) à vocation industrielle, auquel est accolé les Saules, une zone artisanale et commerciale de 5 hectares (hors bande EPDUP) et le Parc pharma II de 4 ha à vocation industrielle.
- Au sud de l'A13 : le parc de la Fringale de 155 ha à vocation industrielle.

La carte en page suivante permet de localiser les entreprises dans la région Rouennaise.

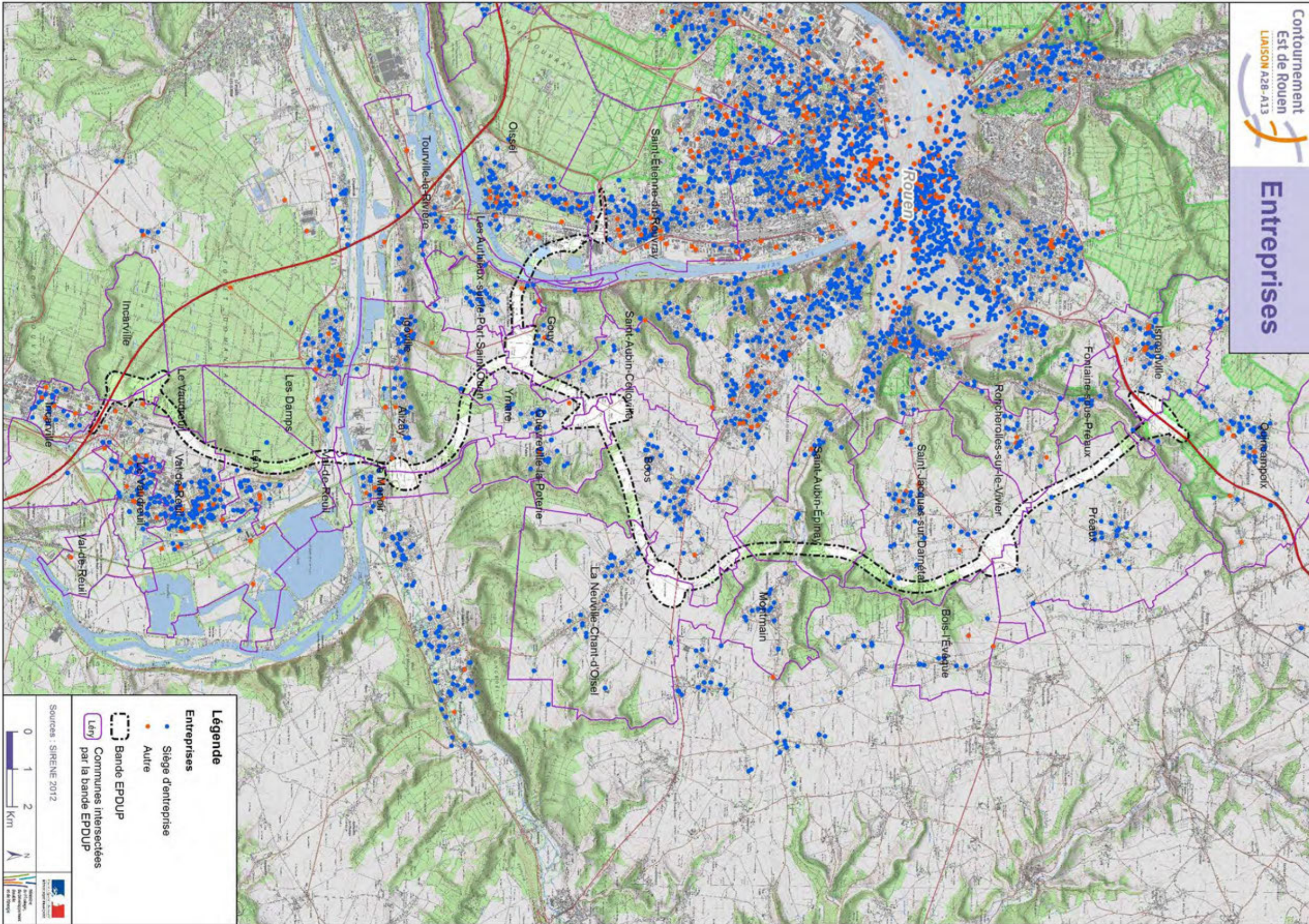


FIGURE 51 : ENTREPRISES AU NIVEAU DE LA BANDE D'EPDUP ET A PROXIMITE [SIRENE, 2012]

Population et emploi

La région Haute-Normandie compte près de 1,84 millions d'habitants (en 2011) et occupe le 14^{ème} rang national. Elle connaît une croissance démographique modérée de 0,3% par an. (la moyenne nationale s'établit à 0,5%/an). La population progresse de 0,78%/an dans l'Eure, et d'à peine 0,1%/an en Seine-Maritime.

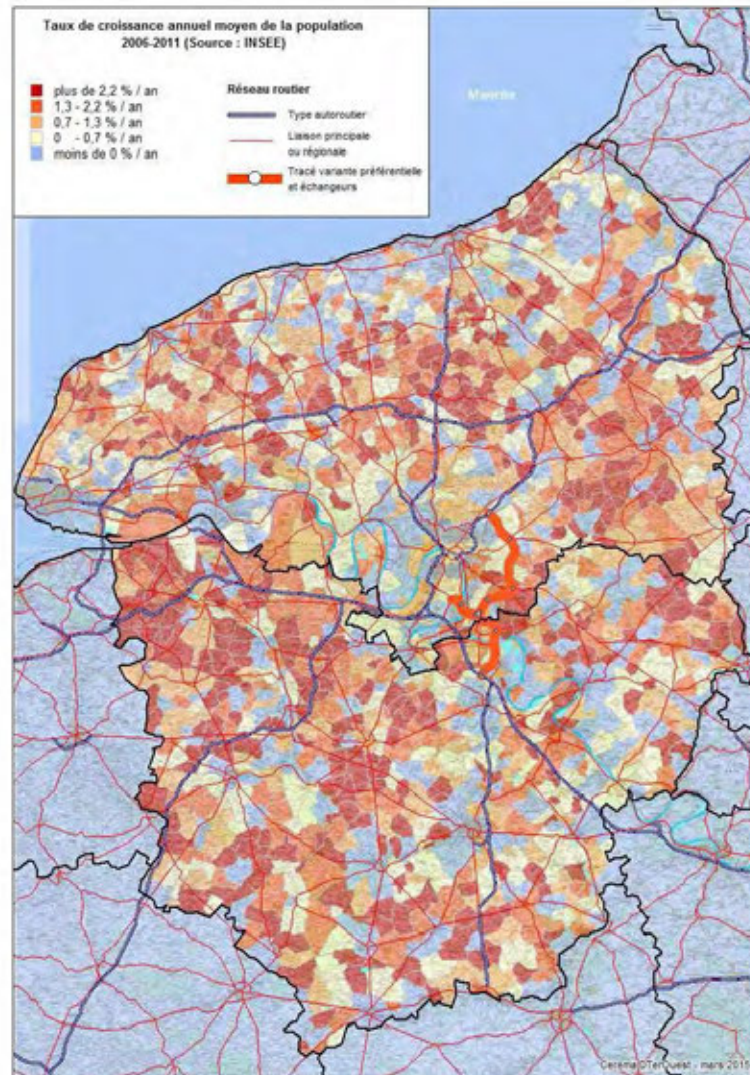


FIGURE 52: TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION 2006-2011 [INSEE]

Le poids de la population jeune est assez hétérogène : les territoires les plus jeunes sont avant tout ceux des périphéries de Rouen, ainsi que ceux de la partie est de l'Eure.

Avec un Produit Intérieur Brut (PIB) de 49,6 milliards d'€ et 710 000 emplois (en 2011), la région Haute-Normandie a un poids économique supérieur à son poids démographique et à sa taille géographique.

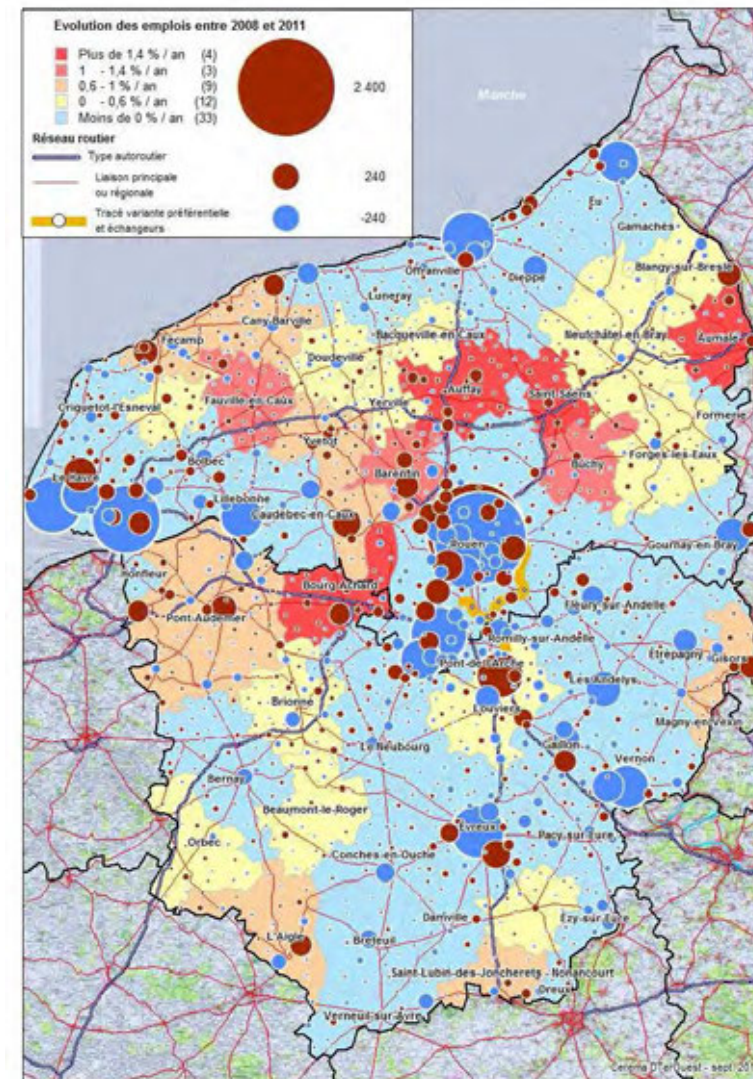


FIGURE 53: EVOLUTION DES EMPLOIS ENTRE 2008 ET 2011 [INSEE]

Depuis la crise de 2008, une destruction très importante d'emplois (- 30 000 entre 2008 et 2013) s'observe dans les secteurs marchands : l'industrie, la construction, l'intérim, le commerce, le transport et la logistique. Seul le secteur de la santé et de l'action sociale bénéficie d'une croissance significative (+ 2700 emplois).

D'une manière générale, les caractéristiques régionales en matière de structuration de la population active et de qualifications se retrouvent dans les territoires de la zone de proximité du projet de liaison A28-A13.

- La Métropole Rouen-Normandie s'étend sur 71 communes avec presque 500 000 habitants. Mis à part le barreau de raccordement de la RD18E, le projet de liaison A28-A13 évite les zones les plus denses de l'agglomération rouennaise en les contournant par l'Est. Le déficit migratoire continu, de l'ordre de -2000 à -2300 habitants par an provient notamment d'une situation économique fragile, insuffisamment créatrice d'emplois.

L'agglomération rouennaise compte 23 000 emplois, dont l'industrie (construction automobile et de matériel de transport, la métallurgie, l'agro-alimentaire, le bois et le papier et le pharmaceutique) reste une spécificité forte (29000 emplois). La part des ouvriers dans la population active est importante (21%). A l'inverse, la part des cadres est peu élevée. Ce déficit tient notamment à la sous-représentation de grandes fonctions tertiaires, pour lesquelles les entreprises locales recourent aisément aux sociétés de la région parisienne. En termes d'évolutions, le territoire de la métropole a vu le rythme de croissance de ses emplois ralentir de manière continue depuis les années 2000 (passant de +1,1% entre 1999 et 2006 à +0,8% entre 2006 et 2008).

- La communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE), avec ses 52 000 habitants, s'organise autour du bi-pôle Louviers – Val-de-Reuil.

Le territoire compte 30000 emplois. La filière pharmaceutique, intégrant 2 pôles de compétitivité « Cosmetic Valley » et « Chimie Biologie Santé », constitue le principal pourvoyeur d'emplois industriels (3200 emplois). Le secteur industriel (plus du tiers des emplois) explique la présence très marquée des ouvriers dans la population active (30 à 35%). Toutefois, l'évolution vers des activités à plus forte valeur ajoutée exige des compétences parfois pointues, qui conduit à éloigner une partie de la main d'œuvre locale du marché de l'emploi. Par conséquent, les migrations alternantes d'actifs en provenance de l'extérieur augmentent et le taux de chômage reste élevé (16% en 2011).

- Les 3 communautés de communes des Portes nord-ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles et du plateau de Martainville constituent le Pays entre Seine et Bray. Anciennement rural, ce pays, comptant 50000 habitants, connaît depuis plusieurs décennies, un développement résidentiel très important. De ce fait, près des 3/4 des actifs travaillent en dehors du Pays, essentiellement vers l'agglomération rouennaise.
- Le Pays entre Seine et Bray totalise un peu plus de 10 600 emplois en 2011, assez dispersés et tournés vers les commerces, les services aux ménages et le secteur de la construction. La population active apparaît plus qualifiée et plus diplômée. Le taux de chômage est faible (de l'ordre de 6 à 7% en 2011).

2.3.4 Agriculture

CUMA et coopératives

Une CUMA est une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole. C'est une société coopérative agricole, régie par les dispositions du livre V du Code rural et de la Pêche Maritime, ayant pour objet de mettre à la disposition de ses adhérents du matériel agricole et des salariés.

Elle est créée par des agriculteurs afin d'assurer en commun :

- l'utilisation d'outils de production, de conditionnement, de stockage, la commercialisation ou la transformation des produits de leurs exploitations ;
- leur approvisionnement en engrais et autres intrants.

4 CUMA ont été recensées sur l'aire d'étude et sont présentées ci-dessous.

TABLEAU 4 : CUMA RECENSEES SUR L'AIRES D'ETUDE [INFOGREFFE]

Ville	CUMA recensée
Eure	
Louviers	CUMA Plaines et Vallées
Val-de-Reuil	CUMA du Pentagone
Seine-Maritime	
Fresne-le-Plan	CUMA du plateau
Saint-Aubin-Celloville	CUMA de la Californie

Une coopérative (Silo coopérative Cap Seine) existe au sein de l'aire d'étude. Celle-ci se situe sur la commune de la Neuville-Chant-d'Oisel le long de la route départementale 6014.

Données liées aux exploitations agricoles

Un ouvrage linéaire tel que celui soumis à enquête publique entraîne souvent une mobilité du foncier, accélère ou ralentit certains projets au niveau des exploitations agricoles. En effet, il arrive que certains exploitants, en prévision du passage de l'ouvrage et de la perte de surface que pourrait occasionner celui-ci sur leur exploitation, cherchent à s'agrandir. La mobilité du foncier agricole est donc souvent plus importante sur le territoire

dans ce genre de situation. C'est pourquoi une mise à jour de l'état initial du tome 1 et de la carte des exploitations agricoles était importante. Cette mise à jour a été faite à partir du Registre Parcellaire Graphique (RPG) anonymisé datant de 2011.

L'aire d'étude ainsi utilisée pour cette mise à jour est l'aire d'étude du Tome 1, concerne 48 communes et est cartographiée de la manière suivante :

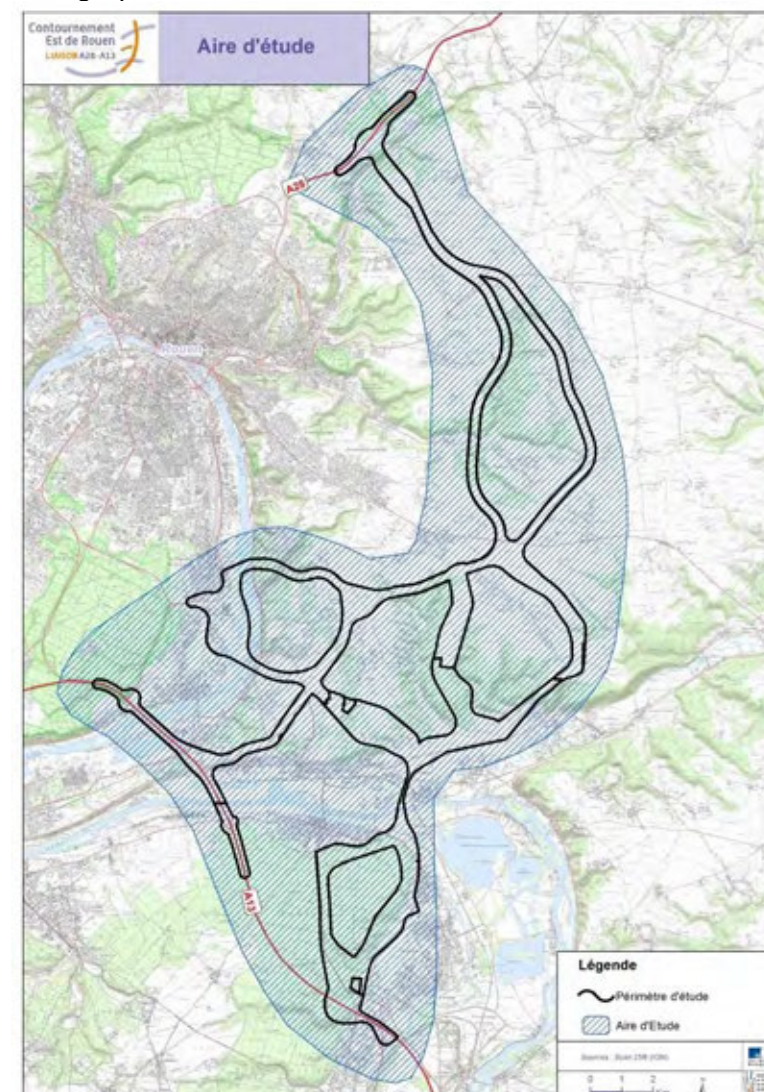


FIGURE 54 AIRE D'ETUDE DE LA MISE A JOUR DE L'ETAT INITIAL SUR L'ESPACE AGRICOLE [IGN]

Ainsi, le Registre Parcellaire Graphique a permis de réaliser une carte d'occupation agricole des sols au sein de l'aire d'étude, une étude sur la structure démographique des exploitants agricoles ainsi qu'une étude sur la structure juridique des exploitations agricoles.



Cette carte présentant la nature des cultures se trouve dans l'atlas cartographique. Elle montre bien le caractère dominant des cultures céréalières dans l'aire d'étude.

Par ailleurs, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de Haute-Normandie a été missionnée en août 2013 avec les objectifs suivants :

- réaliser un diagnostic foncier agricole sur la bande d'EPDUP,
- constituer des réserves foncières en vue de compensations agricoles, forestières et environnementales,
- mettre à disposition de la DREAL un dispositif de veille foncière sur 68 communes.

Dans le cadre de l'étude menée par la SAFER, chacun des exploitants mettant en valeur au moins une parcelle dans la zone EPDUP a été contacté individuellement.

La mise à jour des données liées aux exploitations agricoles prend en compte cette étude, il est néanmoins bien spécifié sur quel périmètre s'effectue le diagnostic (en l'occurrence pour ces dernières données la zone EPDUP)

Occupation du sol

La surface mise en valeur par les 268 exploitants de l'aire d'étude est de 11000 ha. La zone EPDUP est quant à elle mise en valeur par 113 exploitations. La surface cultivée au sein de la zone EPDUP est de 2 306 ha.

La surface agricole se répartit de la manière suivante au sein de l'aire d'étude (source RPG) :

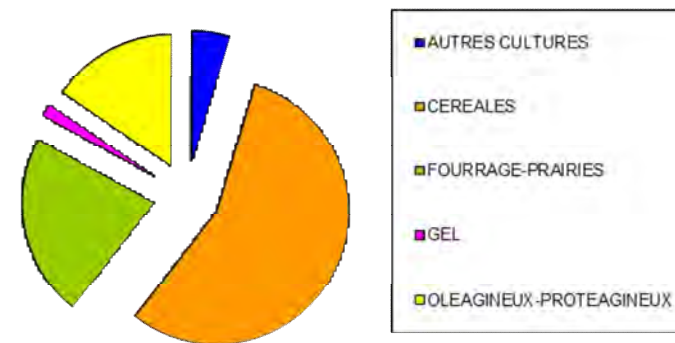


FIGURE 55 : REPARTITION DES CULTURES SUR L'ESPACE AGRICOLE AU SEIN DE L'AIRES D'ETUDE [RPG NIVEAU 4 - 2011]

La répartition ci-dessus montre que les terres de culture prédominent dans la zone d'étude ; 76% de la surface agricole est mise en culture (autres cultures, céréales et oléoprotéagineux).

Les terres dédiées à l'élevage ne représentent que 22% des terres mises en valeur par un exploitant agricole de la zone d'étude.

Le RPG 2011 a ainsi permis la mise à jour des surfaces agricoles exploitées ainsi que des surfaces par nature de culture. Le tableau ci-après recense au moyen du RPG 2011, les surfaces par nature de culture sur chacune des communes. Les statistiques recensées ci-après sont à l'échelle de la commune entière. Cela permet de dégager les grandes orientations de l'espace agricole de chacune des communes.

TABLEAU 5 : ORIENTATIONS DE L'ESPACE
AGRICOLE [RPG NIV4 – 2011]

Nom commune	Blé tendre (ha)	Maïs grain et ensilage (ha)	Orge (ha)	Autres céréales (ha)	Colza (ha)	Protéagineux (ha)	Plantes à fibre (ha)	Semences (ha)	Autres gels (ha)	Fourrage (ha)	Prairies permanentes (ha)	Prairies temporaires (ha)	Vergers (ha)	Autres cultures industrielles (ha)	Légumes-fleurs (ha)	Divers (ha)	Total (ha)	Surface communale dans la bande EPDUP (ha)
Alizay	156.7	44.9	10.4	1.4	15.0	19.3	8.3	/	18.0	/	19.8	20.4	1.1	/	/	5.1	320.3	117
Bourg-Beaudouin	295.9	24.9	/	0.8	60.5	9.0	26.5	/	0.5	/	36.5	3.4	/	23.4	/	2.3	483.8	/
Criquebeuf sur Seine	61.5	5031.0	4.8	/	11.7	0.3	/	/	5.7	2.0	74.5	7.2	/	19.2	23.1	13.4	5254.3	/
Les Damps	6.6	14.5	1.0	/	/	5.0	/	/	/	/	27.7	0.5	/	/	/	/	55.2	9
Igoville	65.1	24.9	16.9	/	108.7	1.4	/	/	2.3	6.3	23.9	0.8	/	/	/	0.2	250.3	24
Incarville	/	1.1	1.6	/	/	/	/	/	0.8	/	1.5	/	/	/	/	/	5.0	236
Léry	36.0	22.7	4.9	/	22.6	/	/	/	3.6	/	15.5	9.9	/	/	/	/	115.0	81
Louviers	155.7	64.0	66.0	9.5	64.7	7.0	18.5	/	12.5	/	20.8	/	/	/	/	3.5	422.3	/
Le Manoir	14.8	/	11.2	27.5	/	/	3.9	/	1.9	/	14.7	/	/	/	/	0.2	74.2	69
Pîtres	114.0	26.1	23.0	/	9.5	1.8	32.6	/	15.2	/	34.4	/	/	/	/	4.6	261.3	/
Pont de l'Arche	/	47.7	3.0	/	2.7	/	/	/	4.6	/	/	/	/	/	/	0.2	58.2	/
Pont Saint Pierre	206.4	0.9	40.9	/	/	7.9	/	/	26.0	/	70.3	0.3	/	/	/	0.9	353.5	/
Radepont	146.6	49.1	45.1	/	32.5	23.6	/	/	11.3	1.5	205.3	15.0	/	16.3	/	18.2	564.4	/
Romilly sur Andelle	99.8	18.0	25.1	/	73.3	11.8	5.6	/	6.7	/	32.0	/	/	/	3.4	2.9	278.7	/
Le Vaudreuil	/	1.0	/	/	/	/	/	/	8.1	/	4.7	/	/	/	/	/	13.8	66
Tostes	343.2	33.5	31.6	1.5	119.1	2.5	17.6	/	1.8	5.9	32.5	35.7	/	16.9	13.0	3.0	657.7	/
Val de Reuil	213.6	292.6	72.1	9.2	120.0	9.6	/	/	81.8	31.9	2.3	0.9	2.3	/	/	/	836.3	212
Amfreville la Mi-Voie	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	16.6	/	/	/	/	16.6	/
Les Authieux sur le Port Saint Ouen	84.5	6.8	32.5	/	8.8	0.6	/	/	10.4	/	31.5	7.5	/	/	0.3	0.3	183.2	55

Nom commune	Blé tendre (ha)	Maïs grain et ensilage (ha)	Orge (ha)	Autres céréales (ha)	Colza (ha)	Protéagineux (ha)	Plantes à fibre (ha)	Semences (ha)	Autres gels (ha)	Fourrage (ha)	Prairies permanentes (ha)	Prairies temporaires (ha)	Vergers (ha)	Autres cultures industrielles (ha)	Légumes-fleurs (ha)	Divers (ha)	Total (ha)	Surface communale dans la bande EPDUP (ha)
Auzouville sur Ry	230.0	102.0	27.0	/	41.2	9.8	18.9	/	/	4.2	239.5	28.3	/	4.8	/	0.3	706.0	/
Belbeuf	36.9	33.0	10.6	/	/	/	/	/	/	4.0	28.5	0.9	/	/	/	/	113.8	/
Bois d'Ennebourg	136.7	54.6	52.8	/	39.3	/	25.4	/	7.1	6.7	95.4	4.8	/	7.5	/	0.9	431.0	/
Bois l'Evêque	175.3	42.4	26.7	9.3	84.2	20.1	14.1	/	0.2	16.4	112.8	15.0	13.4	7.1	0.6	0.3	537.8	7
Boos	196.6	75.0	55.0	6.4	153.5	15.4	21.3	/	2.5	3.2	174.7	2.8	/	11.8	0.7	0.4	719.0	254
Fontaine sous Préaux	57.2	6.0	/	/	14.3	/	/	20.0	/	/	38.7	0.1	/	2.0	/	0.9	139.2	6
Freneuse	27.3	40.1	7.0	/	6.5	/	/	/	1.8	/	31.0	10.3	/	/	/	0.2	124.2	/
Fresne le Plan	263.1	72.8	100.3	/	126.4	62.6	68.8	/	1.4	0.5	113.1	28.9	/	20.3	/	1.4	859.5	/
Gouy	68.2	29.0	22.1	/	10.2	/	6.0	14.3	/	0.5	42.9	3.5	/	/	/	1.0	197.6	123
Grand Couronne	15.3	8.2	14.9	/	10.4	/	/	/	7.6	/	/	/	/	/	/	0.7	57.1	/
Isneauville	110.4	50.6	35.9	/	57.5	1.4	41.4	/	2.2	/	136.4	19.2	/	/	0.5	3.0	458.5	35
Martainville-Epreville	253.1	31.7	83.9	/	67.9	26.5	53.1	/	0.1	/	105.1	2.2	/	33.3	/	1.0	657.9	/
Mesnil Raoul	213.5	45.2	21.0	3.4	130.9	33.1	31.6	/	1.3	22.3	66.4	12.9	/	10.8	/	1.8	594.1	/
Montmain	47.9	34.2	17.8	2.2	2.3	/	/	/	/	1.7	120.1	10.7	/	/	/	1.3	238.1	6
La Neuville Chant d'Oisel	632.6	160.6	93.7	1.3	308.7	55.0	60.4	/	10.4	15.5	297.9	32.9	/	32.9	23.8	7.0	1732.6	40
Franqueville Saint Pierre	177.3	47.4	17.2	0.7	26.4	12.4	14.1	/	0.8	6.4	82.7	6.7	/	/	/	2.3	394.2	/
Oïssel	47.5	34.9	4.0	0.6	/	/	/	/	2.8	/	14.6	24.6	/	/	0.7	0.1	129.6	69
Préaux	558.7	147.0	117.0	3.0	104.0	49.5	73.6	/	1.1	18.8	307.5	34.3	/	16.4	/	3.6	1434.4	120
Quévreville la Poterie	39.1	56.7	31.9	/	30.6	25.2	7.9	/	1.2	/	63.9	14.7	/	/	/	0.2	271.1	39
Quincampoix	370.8	95.3	70.7	3.3	99.5	47.1	60.8	/	5.1	11.4	299.2	37.5	1.5	8.5	7.8	2.1	1120.6	161
Roncherolles sur le Vivier	58.0	7.3	54.0	/	46.4	/	/	/	0.8	/	42.1	/	/	/	/	0.1	208.7	8

Nom commune	Blé tendre (ha)	Maïs grain et ensilage (ha)	Orge (ha)	Autres céréales (ha)	Colza (ha)	Protéagineux (ha)	Plantes à fibre (ha)	Semences (ha)	Autres gels (ha)	Fourrage (ha)	Prairies permanentes (ha)	Prairies temporaires (ha)	Vergers (ha)	Autres cultures industrielles (ha)	Légumes-fleurs (ha)	Divers (ha)	Total (ha)	Surface communale dans la bande EPDUP (ha)
Saint Aubin Celloville	129.9	72.7	29.7	2.4	29.8	8.3	/	/	1.0	3.3	123.7	13.1	/	/	/	0.2	414.2	39
Saint Aubin Epinay	103.0	144.4	14.2	/	/	7.7	11.0	/	6.2	0.6	104.7	11.5	/	/	/	0.6	404.0	91
Saint Etienne du Rouvray	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	0.0	65
Saint Jacques sur Damétal	363.4	82.8	64.8	0.9	60.3	14.7	21.2	/	1.6	13.4	186.6	25.4	0.7	14.1	21.0	0.8	871.6	189
Saint Martin du Vivier	15.6	/	15.8	/	7.2	/	5.4	/	0.3	/	70.5	6.7	/	/	/	/	121.4	/
Servaville-Salmonville	255.0	85.6	43.0	2.1	47.8	38.1	39.6	/	0.4	5.4	65.2	5.7	/	21.5	/	1.5	610.7	/
Sotteville-sous-le-Val	66.6	41.2	17.3	/	/	/	/	/	11.4	4.0	83.7	3.8	/	/	0.4	0.3	228.7	/
Tourville la Rivière	16.5	17.2	/	/	/	/	/	/	0.5	/	4.5	/	/	/	/	/	38.6	7
La Vieux rue	164.5	40.8	32.3	/	42.1	14.3	55.7	/	/	/	58.2	36.7	0.8	4.1	/	0.2	449.5	/
Ymare	127.0	55.3	1.7	/	58.1	5.9	/	/	/	/	15.5	8.2	/	/	/	0.0	271.6	94
TOTAL	6957.2	7417.0	1471.8	85.3	2254.5	546.6	743.3	34.3	278.6	185.9	3772.6	519.5	19.8	270.8	95.4	86.8	24739	2220

Pérennité des exploitations agricoles

Une étude de la structure démographique des chefs d'exploitation est intéressante à mener car cela permet d'estimer la mobilité du foncier agricole dans les prochaines années. En effet, les exploitants de plus de 50 ans, si ceux-ci exercent dans une structure individuelle, sont susceptibles de cesser leur activité dans les 15 prochaines années, ce qui pourrait entraîner une modification de la structure des exploitations agricoles. Pour les exploitations de type sociétaire (GAEC, EARL, SARL, SCEA, etc ...), si tous les associés sont âgés de plus de 50 ans, une mobilité du foncier peut aussi être envisagée dans les 15 prochaines années. Si la structure d'exploitation sociétaire contient des associés plus jeunes, il est probable que l'exploitation continuera son activité au-delà des 15 prochaines années.

Age des exploitants agricoles

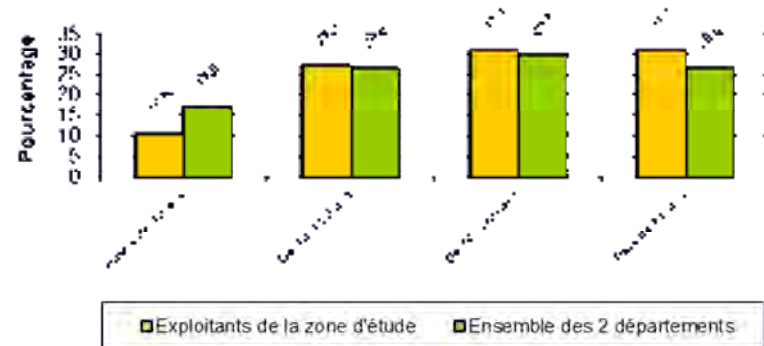


FIGURE 56 : STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION AGRICOLE AU SEIN DE L'AIRE D'ETUDE [DISAR, RPG 2011]

Les exploitants agricoles de l'aire d'étude sont légèrement plus âgés que sur l'ensemble du département de l'Eure et de la Seine-Maritime. La mobilité du foncier agricole devrait être un peu plus importante sur l'aire d'étude que sur l'ensemble de ces deux départements.

Une analyse plus poussée a été menée sur la pérennité des exploitations grâce à l'étude menée par la SAFER (questionnaires envoyés aux exploitants). De cette étude, il ressort que les exploitants les plus âgés ont déjà en majorité des repreneurs. Il est donc peu probable que des exploitations soient à céder dans les prochaines années, ce qui réduit les potentialités de stocks fonciers pour assurer la maîtrise foncière de l'emprise de l'ouvrage routier.

Réserves foncières réalisées

Les réserves foncières SAFER pour le projet de contournement Est de Rouen – Liaison A28-A13 s'élèvent à 556 ha (parcelles agricoles et boisées confondues) au 31 octobre 2015.

Ces réserves foncières sont localisées sur les cartes de stocks fonciers de l'atlas cartographique.

■ Réserves foncières agricoles

Dès 2002, la SAFER de Haute-Normandie a décidé d'anticiper sur la constitution de réserves foncières sur le territoire. Les surfaces agricoles stockées au 31 octobre 2015 sont de 253 hectares.

Il convient de préciser que la SAFER est également propriétaire de 13ha 98 ca de réserves foncières agricoles qui ont été préfinancés dès 2003 par le département de Seine-Maritime dans le cadre de l'élargissement de la RD95. Même si elles se situent sur le territoire étudié, ces réserves, ne sont pas intégrées aux réserves foncières liées au projet de liaison A28-A13. Elles sont cependant potentiellement mobilisables pour la création ou l'élargissement de voiries départementales dans le cadre d'une procédure d'Aménagement Foncier. Les potentialités de stocks étant un peu plus limitées (cf paragraphe sur la pérennité des exploitations agricoles), le rythme de constitution du stock foncier qui était aux alentours de 22ha/an risque de se réduire.

■ Répartition spatiale des stocks agricoles réalisés

La localisation des stocks fonciers est présentée dans l'atlas cartographique (Tome 3) ainsi que dans le chapitre 4.3.5 Sylviculture.

Les réserves foncières SAFER sont assez bien pourvues et bien réparties sur les communes concernées par la partie Nord de la bande EPDUP du projet de liaison A28-A13 (au Nord du Bois des Princes), mais cela est à mettre en relation avec le fait que ce secteur a une vocation agricole plus prononcée.

Sur le reste de la bande EPDUP, à part sur la Neuville-Chant-d'Oisel, peu de réserves foncières agricoles ont été constituées. Ce secteur a une vocation agricole moins prononcée, mais la pression foncière et les contraintes topographiques y sont particulièrement élevées (aéroport de Boos, bois et forêts, vallées de Seine et le l'Eure, A13 et réseau routier secondaire important, urbanisation, projet de zone multimodale, activité d'extraction de granulats...).

Statut des exploitations agricoles

268 exploitations ont été recensées au sein de l'aire d'étude, 113 dans la zone EPDUP.

Statut des exploitations agricoles

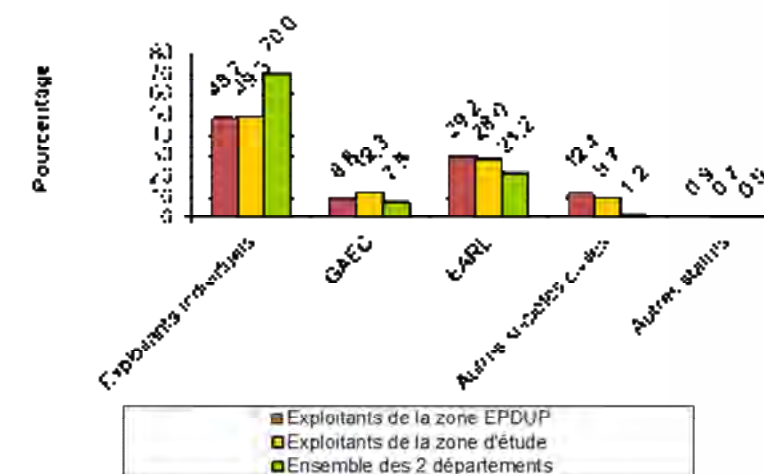


FIGURE 57 : REPARTITION DU STATUT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AU SEIN DE L'AIRE D'ETUDE [DISAR, RPG 2011]

Sur la zone étudiée et dans la zone EPDUP, les exploitations de type sociétaire (GAEC, EARL) sont un peu plus présentes que sur l'ensemble des deux départements.

La Surface Agricole Utile (SAU) moyenne cultivée par chaque exploitant de l'aire d'étude est de 116ha (115 ha pour les exploitants de la zone EPDUP).

Chaque exploitation cultive en moyenne 41ha dans l'aire d'étude ; les exploitants de la zone d'étude n'ont donc pas toutes leurs parcelles dans la zone d'étude.

Les exploitations de la zone EPDUP génèrent 36 emplois salariés (26 en Contrats à Durée Indéterminée, 8 en Contrat de travail à Durée Déterminée, 2 salariés embauchés par un groupement d'employeur, en Contrat à Durée Indéterminée).

Appellations au sein de la zone d'étude

Il n'y a pas d'Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.) sur l'aire d'étude (source : www.inao.gouv.fr). Toutes les communes concernées par l'aire d'étude ont 3 Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) : Cidre de Normandie ou Cidre normand, Porc de Normandie et Volailles de Normandie.

Les cidres de Normandie ou cidres normands se présentent sous la forme d'une boisson limpide ou trouble avec la présence d'une mousse fine et de bulles au sein du liquide.

Les cidres de Normandie se caractérisent par des arômes puissants, variés, avec une dominante fruitée (pomme, agrume, pêche, abricot) et fleurie (anis, tilleul, rose), accompagnée d'une pointe sucrée (cacao, caramel, miel) (source : www.inao.gouv.fr).

L'indication Porc de Normandie est une viande de porc commercialisée sous forme de carcasses entières ou découpées. Les porcs ont accès à un parcours extérieur de 50 m² par porc.

Ils sont nourris avec 75 % de céréales et sous-produits de céréales.

Ils sont abattus à 26 semaines d'âge minimum et sélectionnés à l'abattoir sur la qualité de leur viande.

Le lien avec l'origine géographique repose sur :
1) Des caractéristiques d'élevage traditionnel (parcours extérieur- céréales produites dans la région),
2) Une réputation attestée par le choix de cette viande par des restaurateurs parisiens de renom et par des restaurateurs japonais pour les périodes festives.

Par ailleurs le porc fermier de Normandie est choisi pour la fabrication de certains produits de charcuterie

traditionnels comme les saucissons secs destinés aux marins (source : www.inao.gouv.fr).

L'indication Volailles de Normandie correspond à des carcasses ou découpes de volailles à chair ferme et présentant des qualités organoleptiques supérieures, abattues à un âge proche de la maturité sexuelle. Les volailles de Normandie sont issues de souches et croisement de souches à croissance lente.

L'élevage est réalisé en densité limitée et en plein air. L'alimentation est à base de céréales et l'abattage est fixé à un âge minimum en fonction de chaque espèce. Le tri des carcasses se fait à l'abattoir.

La réputation des volailles de Normandie est historique et liée à l'existence durant le 19^{ème} siècle et jusque dans les années 60, d'élevage de volailles dans chaque ferme de la région. L'existence de nombreuses races locales au début du XX^{ème} siècle (6 races existent encore), témoigne de la popularité de cette production qui était commercialisée dans d'importants marchés aux volailles régionaux.

La structure des exploitations et le climat de la région étaient propices au développement d'un élevage de type fermier. La production s'est restructurée dans les années 70.

L'attribution du Label Rouge a permis d'attester la qualité supérieure du produit et de confirmer cette réputation. Les volailles de Normandie bénéficient d'une bonne réputation dans leur région et en région parisienne. (source : www.inao.gouv.fr).

Productions agricoles des exploitations de la zone EPDUP

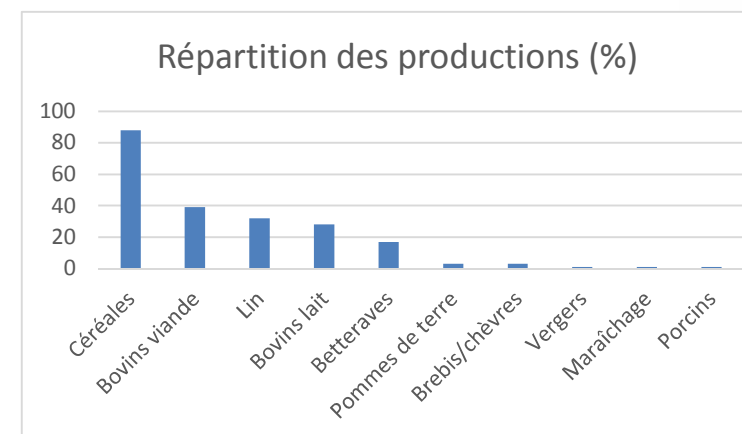


FIGURE 58 : REPARTITION DES PRODUCTIONS DES EXPLOITATIONS DE LA ZONE EPDUP [SAFER DE HAUTE-NORMANDIE, RAPPORT D'ANALYSE DU PROJET DE LIAISON A28 – A13, MAI 2014]

Toutes les exploitations de la zone EPDUP cultivent des céréales, hormis une, composée uniquement d'un élevage bovin viande. **70%** des exploitations sont orientées **polyculture élevage**, tandis que 30% sont céréalières « pures ».

Les productions principales sont celles des cultures de céréales, d'élevage bovin viande et/ou lait ainsi que de culture de lin. Ces productions vont évoluer, selon les dire des exploitants, vers une diminution des élevages bovins lait et une augmentation des élevages bovins viande.

Les exploitations d'élevage ont l'obligation d'avoir une surface épandable adaptée : suffisamment éloignée des habitations et de certains éléments naturels (cours d'eau, captage d'eau potable,...) et suffisamment étendue pour respecter la réglementation (plan d'épandage).

17% des Surfaces Agricoles Utilisées (SAU) sont des prairies permanentes. Les 83% restants correspondent aux surfaces labourables, c'est-à-dire en culture et en prairie temporaires.

Il est important de souligner sur la commune de Léry la présence d'un centre équestre, qui pratique l'élevage et la pension de chevaux, l'enseignement équestre, la randonnée ainsi que d'autres activités touristiques permises par une forêt contiguë.

Droits à produire et primes de production des exploitations de la zone EPDUP

Le quota moyen des 27 exploitations laitières de la zone EPDUP est de 420 000 litres. Ce sont des exploitations laitières de taille relativement importante, puisque le quota moyen en Haute-Normandie est de 367 000 litres (Recensement Général Agricole- 2010). Les exploitations étudiées n'échappent pas à la tendance générale : le nombre de producteurs de lait diminue, certains exploitants souhaitent arrêter cette production contraignante, ou bien les repreneurs ne souhaitent pas continuer la production laitière. En revanche, une partie des exploitations qui continuent le lait tend à développer cette production de manière importante.

Parmi les 38 producteurs de bovins viande, 19, soit 50 %, détiennent en moyenne 32 Primes au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA).

Dans la zone EPDUP, un producteur de lait de chèvre et un producteur de viande de mouton ont été recensés. Ils détiennent respectivement 420 et 200 droits à prime aux ovins et caprins.

Les 15 producteurs de betteraves sucrières de la zone EPDUP ont un quota moyen de 278 tonnes.

Il convient de préciser que 3 exploitants ont signé des Mesures Agro Environnementales (MAE).

Ces éléments sont importants pour les choix de conduite d'une exploitation. Cependant, les réformes de la Politique Agricole Commune (PAC) ainsi que la disparition des quotas laitiers vont modifier le fonctionnement de la plupart de ces droits et primes.

Aucune production en agriculture biologique n'a été relevée dans la zone EPDUP. Seules deux exploitations (dont une d'élevage) sont en réflexion pour une éventuelle conversion en agriculture biologique dans les années à venir.

Activités de diversification et double activités des exploitations de la zone EPDUP

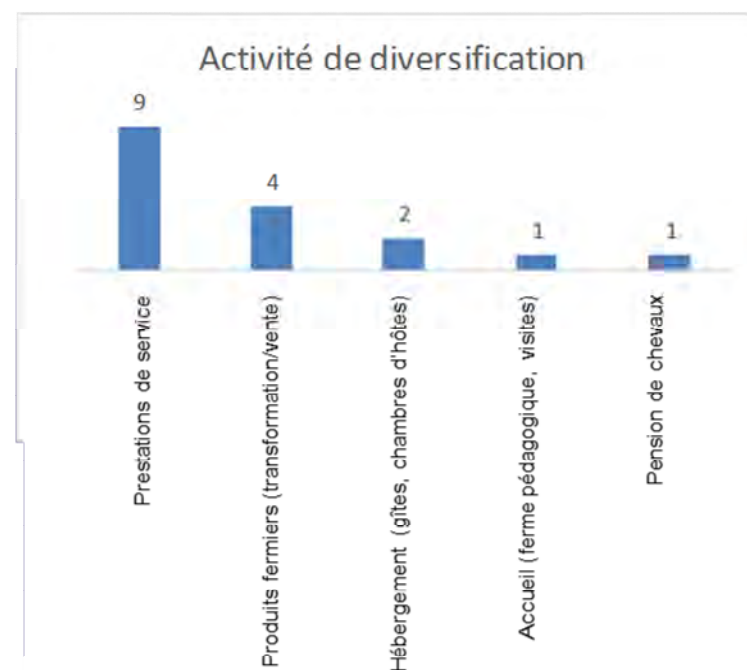


FIGURE 59 : REPARTITION DES PRODUCTIONS DES EXPLOITATIONS DE LA ZONE EPDUP [SAFER DE HAUTE-NORMANDIE, RAPPORT D'ANALYSE DU PROJET DE LIAISON A28 - A13, MAI 2014]

Sur les 89 exploitations ayant répondu au questionnaire, 17 ont développé une activité de diversification, dont 9 pour de la prestation de service. 4 exploitations ont une activité de transformation et commercialisation de produits fermiers, et disposent d'un point de vente à la ferme. Bien que ce type de diversification ne soit pas encore très répandu, la proximité de l'agglomération de Rouen, fortement urbanisée, est favorable au développement de la vente directe de produits fermiers. Les activités liées au tourisme sont peu présentes sur la zone EPDUP, seules 3 exploitations proposent ce genre d'activité (deux proposent des hébergements et une propose un accueil à la ferme). Le chiffre d'affaire des activités de diversification des exploitations rencontrées ne dépasse jamais 25% du chiffre d'affaire total.

Par ailleurs, 17% des exploitants exercent une double activité. Dans la majorité des cas, ils sont contraints d'avoir une double activité, la surface de leur exploitation ne leur permettant pas de subvenir à la totalité de leurs besoins.

Parmi ces exploitants doubles actifs, 6 exploitants ont développé une Entreprise de Travaux Agricoles (ETA) ou une Entreprise de Travaux Publics (ETP). Les autres ont différents types d'activités, à savoir formateur incendie, négociant en immobilier, ouvrier agricole, boucher, livreur, ouvrier en usine, transporteur, salarié dans une coopérative agricole, cariste, secrétaire, éducateur spécialisé, paysagiste ou encore mécanicien agricole.

Structuration du foncier agricole

La plupart de l'aire d'étude n'a pas fait l'objet de remembrement ou aménagement foncier antérieur. Seules les communes de Quincampoix, Isneauville, Fontaine-sous-Préaux (remembrement partiel sur ces 3 communes liés à la construction de l'A28), Bois-l'Evêque, Boos, Saint-Aubin-Celloville, Quévreville-la-Poterie, le Manoir, Alizay, Léry et le Vaudreuil ont été remembrées partiellement. Cela ne concerne que de faibles surfaces.

La conséquence est une déstructuration de l'espace agricole (ilots d'exploitation de faible surface, forme irrégulière, difficultés de desserte et éloignement du siège d'exploitation). Pour pallier à ce handicap, les exploitants ont effectué des échanges de culture, notamment dans le secteurs agricoles des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Gouy, Ymare, Saint-Aubin-Celloville (dans la zone non remembrée), Quévreville-la-Poterie, Boos (dans la zone non remembrée) et le Neuville-Chant-d'Oiselle (et plus ponctuellement sur les autres communes).

Dans ces cas d'échange de culture, il y a donc une discordance entre le titulaire du bail rural et l'exploitant mettant en valeur la parcelle.

De plus les contraintes topographiques (présence de boisements, de hameaux, de voies de communication, hydrographie) sont importantes sur l'aire d'étude.

Ce défaut de structuration et les contraintes topographiques importantes sont un frein pour l'espace agricole.

Mode de faire-valoir des exploitations agricoles au sein de la zone EPDUP

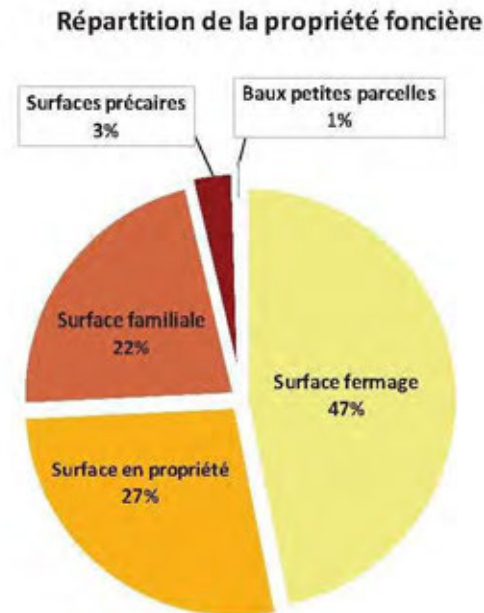


FIGURE 60 : REPARTITION DE LA PROPRIETE FONCIERE DES EXPLOITATIONS AU SEIN DE LA ZONE EPDUP [SAFER DE HAUTE-NORMANDIE, RAPPORT D'ANALYSE DU PROJET DE LIAISON A28 - A13, MAI 2014]

- 47 % des surfaces exploitées en fermage n'appartiennent pas aux exploitants, ni à leurs familles,
- 22 % des surfaces appartiennent aux familles des exploitants (elles sont donc elles-aussi exploitées en fermage),
- 27 % des surfaces cultivées sont la propriété directe des exploitants.

2.3.5 Sylviculture

Liste des boisements soumis au régime forestier

Dix boisements sont soumis au régime forestier dans l'aire d'étude.

TABLEAU 6 : PRESENTATION DES BOISEMENTS SOUMIS AU REGIME FORESTIER PAR MASSIF

Commune	Surface totale du boisement	Surface dans le périmètre d'étude	Commentaire
CRIQUEBEUF SUR SEINE PONT DE L'ARCHE LES DAMPS LERY LE VAUDREUIL INCARVILLE LOUVIERS TOSTES	4538ha	2699ha	Massif pour partie dans la zone d'étude, propriété de l'état
FONTAINE-SOUS-PREAUX	14ha	12ha	Propriété de la commune
SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	18ha	15ha	Propriété de l'école de police de Oissel, massif inséré dans le massif de Lalonde-Rouvray
SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY OISSEL	5229ha	510ha	Seule l'extrémité Est du massif est dans la zone d'étude Propriété de l'état
SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY OISSEL	303ha	97ha	Situé au nord du massif de Lalonde-Rouvray. Propriété du Conseil Général de Seine-Maritime
QUICAMPOIX	561ha	192ha	Seule une partie du massif est dans l'aire d'étude en périphérie de l'A28. Propriété du syndicat intercommunale des biens communaux de la Muette

Commune	Surface totale du boisement	Surface dans le périmètre d'étude	Commentaire
GRAND-COURONNE	72ha	4ha	Seule une petite partie dans la zone d'étude Propriété du Conseil Général de Seine-Maritime
SAINT-AUBIN-CELLOVILLE	34ha	34ha	Ensemble de boisements épars plutôt situés à l'ouest de la commune en limite de Gouy et Belbeuf. Propriété de la commune
TOURVILLE-LA-RIVIERE	20ha	20ha	Propriété communale
VAL-DE-REUIL	29ha	29ha	Propriété communale

Les espaces boisés soumis au régime forestier et compris dans l'aire d'étude représentent 3612 ha.

Stocks fonciers forestiers

Les réserves foncières sont localisées sur les cartes de stocks fonciers de l'atlas cartographique.

Les réserves foncières forestières de la SAFER sont de 303 hectares dont 139 relatifs aux boisements de Pitres, le reste pouvant être utilisé pour de la compensation boisée ou environnementale.

En raison de la fermeture générale du marché de l'espace rural et périurbain, la SAFER continue à être vigilante pour acquérir des terrains à boiser ou déjà boisés.

2.3.6 Equipements

Parmi les équipements identifiés dans l'état initial à l'échelle des variantes larges, se trouvent deux équipements au sein de la bande d'EPDUP :

- L'équipement sportif du centre équestre de la Voie Blanche, également équipement de loisirs, se trouve en partie dans la bande d'EPDUP ;
- La nouvelle station d'épuration du Pré-aux-Moines à Léry en bordure de la bande d'EPDUP, à l'intersection de la RD77 et de la RD77E sur l'enclave de Val de Reuil. Elle épure les eaux usées de 60 000 habitants (théorique) de Val-de-Reuil, le Vaudreuil, Saint-Etienne et Saint-Pierre du-Vauvray, Poses, Herqueville, Pîtres, le Manoir-sur-Seine, Les Damps et Pont-de-l'Arche. Les eaux traitées sont rejetées dans la Seine.



FIGURE 61 : STATION D'EPURATION DE LERY [ARTELIA©, 2013]

De plus, il est à noter que dans la bande d'EPDUP se trouve un verger communal en lisière de forêt à Saint-Aubin-Celloville. La photo aérienne et le plan ci-après permettent de les localiser.

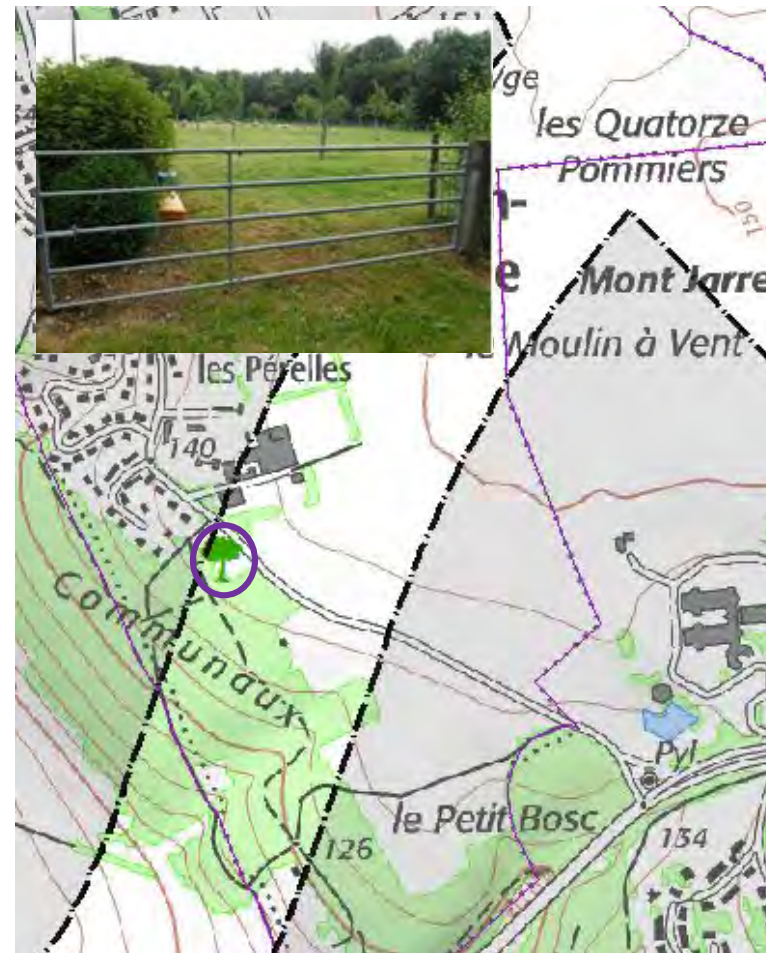


FIGURE 62 : VERGER COMMUNAL DE SAINT-AUBIN-CELLOVILLE [ARTELIA©, 2013]

A signaler le long de l'A13, une aire d'accueil des gens du voyage à proximité de la maison forestière d'Incarville.



FIGURE 63 : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE LE LONG DE L'A13 A INCARVILLE [ARTELIA©, 2013]

Les visites de terrain ont également permis d'identifier une petite station d'assainissement au hameau du Bois Tison à Saint-Jacques-sur-Darnétal dans la bande d'EPDUP.



FIGURE 64 : ASSAINISSEMENT DANS LA BANDE D'EPDUP AU HAMEAU DU BOIS TISON A SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL [GOOGLE©, 2013]

A proximité de la bande d'EPDUP, se trouvent un terrain multisports de la cité des oiseaux et des bruyères à Oissel (à 150m de la bande), un centre d'accueil enfants/parents « Interlude » à Saint-Etienne-du-Rouvray (150m), et le stade de Val de Reuil et ses installations sportives (350m).

La carte ci-après localise tous les équipements cités.

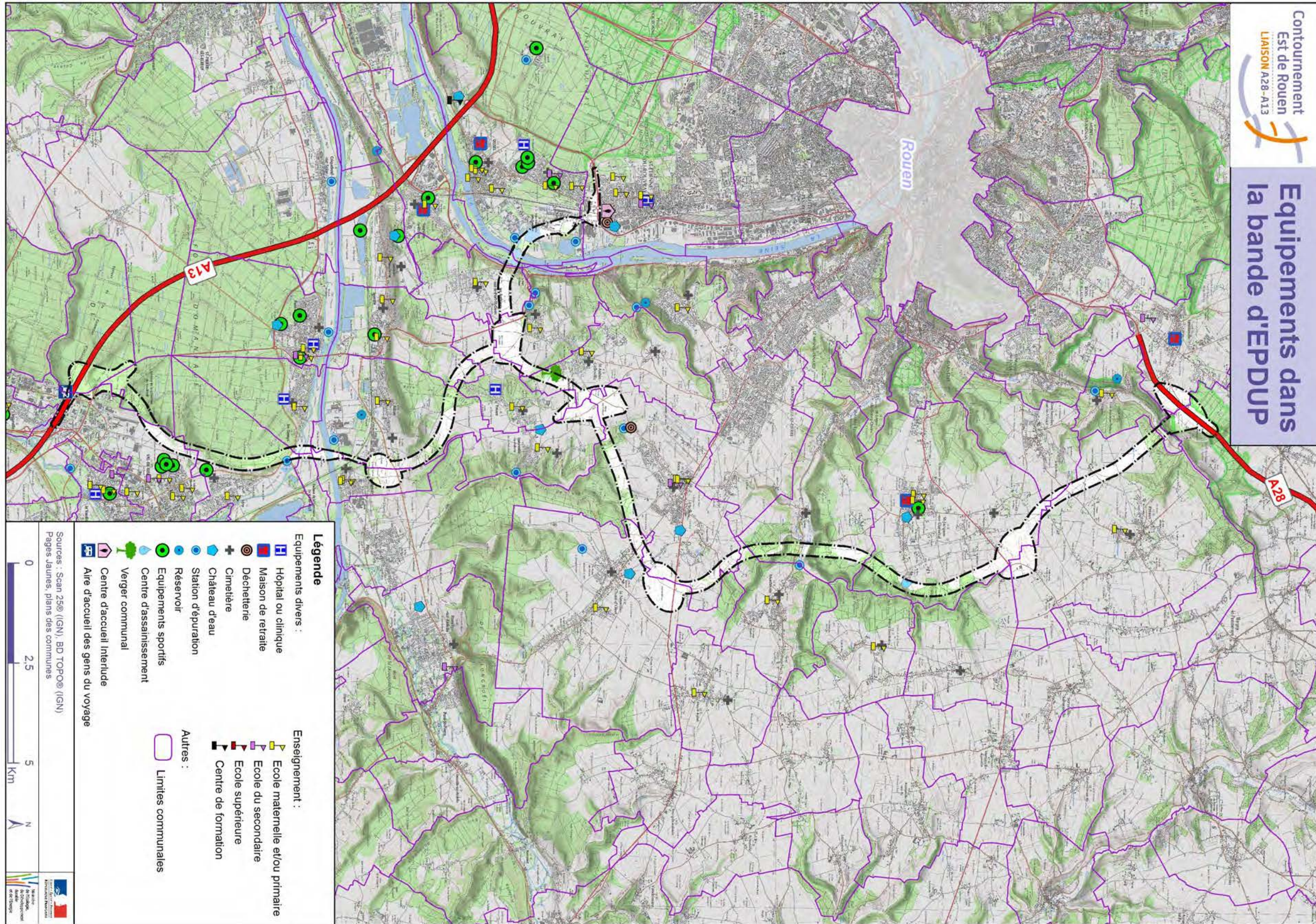


FIGURE 65 : EQUIPEMENTS AU NIVEAU DE LA BANDE D'EPDUP ET A PROXIMITE [ARTELIA, 2015]

2.3.7 Réseaux et servitudes

Les principaux réseaux recensés dans l'état initial des variantes larges font l'objet de servitudes. Le tableau ci-dessous présente, par secteur, les servitudes que la bande d'EPDUP intersecte.



Ces éléments sont également présentés sur la carte « Réseaux et servitudes » de l'atlas cartographique.

TABLEAU 7 : SERVITUDES ET RESEAUX DE LA BANDE D'EPDUP [DONNEES SIG ET NUMERISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES TRANSMIS PAR LA DREAL HN, 2013-2014]

Type de servitude		Communes concernées par le type de servitude (nombre de fois, si plusieurs)	Réseaux (ou autre) identifiés ne possédant pas de servitude dans les documents consultés
Oléoduc	I1 et I1 bis	Boos, Oissel, Saint-Etienne-du-Rouvray	Saint-Aubin-Celloville/ Quévreville-la-Poterie.
Gazoduc (haute pression)	I3	Isneauville, Préaux, Roncherolle-sur-le-Vivier/Préaux, Alizay/Le Manoir.	Saint-Etienne-du-Rouvray.
Fibre optique	/		Saint-Etienne-du-Rouvray.
Ligne électrique	I4	Isneauville (2 branches), Préaux, Saint-Aubin-Epinay, La Neuville-Chant-d'Oisel, Gouy/Ymare/Igenville, Alizay/Le Manoir (4), Saint-Etienne-du-Rouvray (2), Léry (2).	Léry (une section), Saint Jacques sur Darnétal, Alizay/Le Manoir, Saint-Etienne-du-Rouvray, Val-de-Reuil.
Poste de transformation	/		Saint-Etienne-du-Rouvray (2).
Canalisation de produits chimiques	I5	Oissel, Saint-Etienne-du-Rouvray (3).	Réseau non étudié.
Transmissions radioélectriques	PT2	Préaux, Roncherolle-sur-le-Vivier/Préaux (2), Gouy/ les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Saint-Aubin-Epinay/Montmain, La Neuville-Chant-d'Oisel, Boos (2), les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen.	Réseau non étudié.
Ligne télécommunication	PT3-PT4	Boos/La Neuville-Chant-d'Oisel (3), Boos, les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Gouy/ les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Bois l'Evêque, Saint-Etienne-du-Rouvray, Alizay, le Manoir/Alizay, Tostes/Incarville/Val-de-Reuil.	Réseau non étudié.
Protection des installations de navigation et atterrissage	T8	Boos.	
Voie ferrée	T1	Quincampoix/Tourville (ligne Rouen-Amien), Saint-Etienne-du-Rouvray (ligne Rouen-Paris), Alizay (ligne Rouen-Paris), Alizay/Le Manoir (ligne Rouen-Etrépagny).	Oissel (2 sections), Saint-Etienne-du-Rouvray (2 dessertes Papeterie).
Voie express	EL11	Isneauville et Quincampoix (A28), Saint-Etienne-du-Rouvray (RD18E), Incarville (A13, 2 sections).	Section de l'A13 sur Val-de-Reuil.
Halage et marchepied	EL3	les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Oissel, Le Manoir (2), Les Damps/Val-de-Reuil, Les Damps/Léry.	
Monument historique et périmètre de protection	AC1	Oissel/Saint-Etienne-du-Rouvray (puits du parc de l'ancien manoir de la Chapelle).	Gouy (église Saint-Pierre).
Régime forestier	A1	Quincampoix, Léry/Le Vaudreuil/Incarville.	Les Damps, Val-de-Reuil, Saint-Aubin-Celloville
Protection des cimetières	INT1	Val-de-Reuil.	
Périmètre de protection de captage	AS1	Saint-Aubin-Epinay/Saint Jacques sur Darnétal, Saint-Etienne-du-Rouvray	Isneauville, Quincampoix, Fontaine-sous-Préaux, Préaux, Roncherolles-sur-le-Vivier, Bois-l'Evêque
Inondation PPRI	PM1	Val-de-Reuil, Alizay	Oissel, les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Tourville-la-Rivière, le Manoir, les Damps, Léry, Incarville



FIGURE 66 : CHEMIN DE HALAGE DE L'EURE [ARTELIA©, 2013]



FIGURE 68 : LOCALISATION DU NOUVEAU POSTE DE DISTRIBUTION DE BOOS



FIGURE 67 : CHEMIN DE HALAGE DE LA SEINE AU MANOIR [ARTELIA©, 2013]

Par ailleurs, un nouveau poste de distribution a récemment été mis en service le long de la RD138 au sud de Boos. Il se trouve cependant en dehors de la bande d'EPDUP. Son installation s'inscrit dans un projet plus global de restructuration de l'alimentation électrique en 90 kV entre Vaupalière et le Manoir, avec un liaison aérienne prévue entre Boos et Pîtres.

2.3.8 Déplacements

Réseaux de moyens de transport interceptés par la bande d'EPDUP

L'état initial des variantes larges présente les réseaux routier, ferroviaire, de transports en commun, fluvial et de modes doux à l'échelle de l'aire d'étude. Sont ici recensés les éléments de ces réseaux interceptés par la bande d'EPDUP.

Réseau routier

Le tableau ci-après recense les principales routes interceptées par la bande d'EPDUP, du nord vers le sud. Certains axes routiers traversant plusieurs communes peuvent avoir des noms différents, en fonction de leur localisation.

TABLEAU 8 : PRINCIPAUX AXES ROUTIERS INTERCEPTES PAR LA BANDE D'EPDUP

Numérotation grands axes	Nom usuel	Commune(s) concernée(s)	Gestionnaire à partir du 1/01/2016
VC	Rue de la Houssaye	Quincampoix	Département de Seine-Maritime
A28		Quincampoix, Isneauville	Etat
RD61	Route de la Gare	Quincampoix	Département de Seine-Maritime
RD61	Route de Préaux	Isneauville	Métropole Rouen Normandie
RD61a	Route du Val Normand	Fontaine-sous-Préaux	Métropole Rouen Normandie
VC	Rue de l'Essart	Préaux	Métropole Rouen Normandie
RD15	Route de Préaux	Préaux	Département de Seine-Maritime / Métropole Rouen Normandie
VC	Route de Préaux	Saint-Jacques-sur-Darnétal	Métropole Rouen Normandie
RD7	Route du Puits de l'Aire	Préaux, Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	Département de Seine-Maritime
RN31	Route de Gournay	Saint-Jacques-sur-Darnétal, Bois l'Evêque	Etat

Numérotation grands axes	Nom usuel	Commune(s) concernée(s)	Gestionnaire à partir du 1/01/2016
RD43	Rue du Bois Tison	Saint-Jacques-sur-Darnétal	Métropole Rouen Normandie
CR	Chemin de la Boulaye	Saint-Aubin-Epinay	Commune
RD42	Route de Lyons	Saint-Aubin-Epinay	Métropole Rouen Normandie
RD491	Rue du Bois d'Ennebourg	Boos	Métropole Rouen Normandie
RD6014	Route de Paris	Boos	Métropole Rouen Normandie
VC	Rue du Boc	Boos	Métropole Rouen Normandie
RD138	Rue des Andelys	La Neuville-Chant-d'Oisel	Métropole Rouen Normandie
VC	Le Mont à Cailloux	Quévreville-la-Poterie	Métropole Rouen Normandie
RD91		Boos	Métropole Rouen Normandie
RD95		Quévreville-la-Poterie, Boos	Métropole Rouen Normandie
VC	Route d'Ymare	Saint-Aubin-Celloville	Commune
VC	Rue des Rouliers	Gouy	Commune
RD6015		Gouy	Métropole Rouen Normandie
RD91		Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	Métropole Rouen Normandie
VC		Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	Métropole Rouen Normandie
VC	Rue du Clos du Mouchel	Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	Métropole Rouen Normandie
VC	Rue des Canadiens	Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	Métropole Rouen Normandie
RD7	Rue d'Elbeuf	Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	Métropole Rouen Normandie
VC	Bd Dambourney	Oissel	Métropole Rouen Normandie
VC	Rue Désiré Granet	Oissel	Métropole Rouen Normandie

Numérotation grands axes	Nom usuel	Commune(s) concernée(s)	Gestionnaire à partir du 1/01/2016
			Normandie
RD18	Rue Dr Coton et avenue Ambroise Croizat	Saint-Etienne-du-Rouvray	Métropole Rouen Normandie
RD18E	Bd Lénine	Saint-Etienne-du-Rouvray	Métropole Rouen Normandie
RD13		Ymare	Métropole Rouen Normandie
VC	Rue du coteau Fleuri	Ymare, Igoville	Métropole Rouen Normandie / Commune Igoville
VC	Rue du Bosc	Alizay	Commune
VC	Rue du Solitaire	Alizay	Commune
VC	Rue de l'Andelle	Alizay	Commune
RD321		Alizay	Département de l'Eure
RD508		Alizay	Département de l'Eure
VC	Boulevard de la Seine	Alizay	Commune
RD77		Les Damps, Léry	Département de l'Eure
RD77E		Léry	Département de l'Eure
VC	La Voie Blanche	Léry	Commune
VC	Chemin du Val Noël (des Vauloines)	Léry	Commune
RF	Chemin du Coq	Le Vaudreuil	ONF
RD6015		Val-de-Reuil	Département de l'Eure
RF	Chemin du Vallot	Incarville	ONF
RF	Route forestière du Testelet	Incarville	ONF
RD71	Avenue des Métiers	Val-de-Reuil	Département de l'Eure
A13		Incarville	SAPN

Les principales voiries sont représentées sur la figure en page 57.

Itinéraires de transports exceptionnels

Au niveau de la bande EPDUP, en Seine Maritime, plusieurs routes sont utilisées par les transports exceptionnels : l'A28, la RN31, la RD6014, la RD95, la RD7 ; la RD13, la RD18e et la RD6015.

Les itinéraires de transport exceptionnel dans le département de l'Eure sont en cours de modification. Cependant, dans le cadre du projet, la RD321 et la RD6015 sont deux voiries identifiées pour leur utilisation par les transports exceptionnels.

Réseau de transports en commun

Les transports en commun interceptés par la bande d'EPDUP sont listés ci-après :

TABLEAU 10 : LIGNES DE BUS INTERCEPTÉES PAR LA BANDE D'EPDUP [CG76, CG27, METROPOLE ROUEN NORMANDIE, CASE]

Collectivités	Nom de la ligne	Terminus	Fréquence	Lieu d'intersection avec la bande d'EPDUP
Département 76	Ligne 56	Rouen – Perriers-sur-Andelle	Quelques trajets par jour en période scolaire	Boos
Département 76	Ligne 73	Rouen – Gournay en Bray	15-20 / jour par sens	Entre Franqueville et Fresne-le-Plan
Département 76	Ligne 19	Rouen – Boissay	Quelques trajets par jour	Entre Darnétal et Préaux
Département 27	Ligne 390	Rouen – Val-de-Reuil – Louviers - Evreux	Une dizaine de trajets par jour et par sens	Léry, les Damps
Département 27	Ligne 540	Alizay - Rouen	3 trajets par jour et par sens	Alizay / Le Manoir
Département 27	Ligne 160	Val-de-reuil – Beaumont-le-Roger	Quelques trajets par jour et par sens	Val-de-Reuil
MRN	Ligne 33	Théâtre des Arts, Quai Rouen - Pont de la Chapelle Saint-Etienne-du-Rouvray	Environ toutes les 20 minutes	Saint-Etienne-du-Rouvray
MRN	Ligne F3	Pôle Multimodal Oissel – Théâtre des Arts, Quai Rouen	Environ toutes les 10 minutes	Saint-Etienne-du-Rouvray
MRN	Ligne 38	Mairie Montmain – Mont Pilon Darnétal	Une dizaine par sens et par jour pour l'itinéraire entier	RD42, Saint-Aubin-Epinay
CASE	Ligne P	Pîtres – Pont de l'Arche Aventis	Toutes les heures	RD6015 Val-de-Reuil / Incarville, Le Manoir/Alizay
CASE	Ligne 1	Maison Rouge Louviers – ZA La Fringale – Val-de-Reuil Gare SNCF	Un bus tous les 1/4h en heures de pointe ; toutes les 1/2h en heures creuses	Les Clouets Val-de-Reuil
CASE	Ligne 4	Pont-de-l'Arche – Val-de-Reuil Gare SNCF	Un bus toutes les heures	Les Damps/Léry

Réseau fluvial

La Seine (avec son chenal de navigation) est interceptée deux fois par la bande d'EPDUP : à Oissel et au Manoir. L'Eure est interceptée au niveau du franchissement de la vallée de la Seine et de l'Eure.

Aucun gabarit fluvial n'est à prendre en compte au niveau de l'Eure mais une étude hydraulique du LRPC de Blois recommande un ouvrage avec une ouverture hydraulique droite de 40 m.

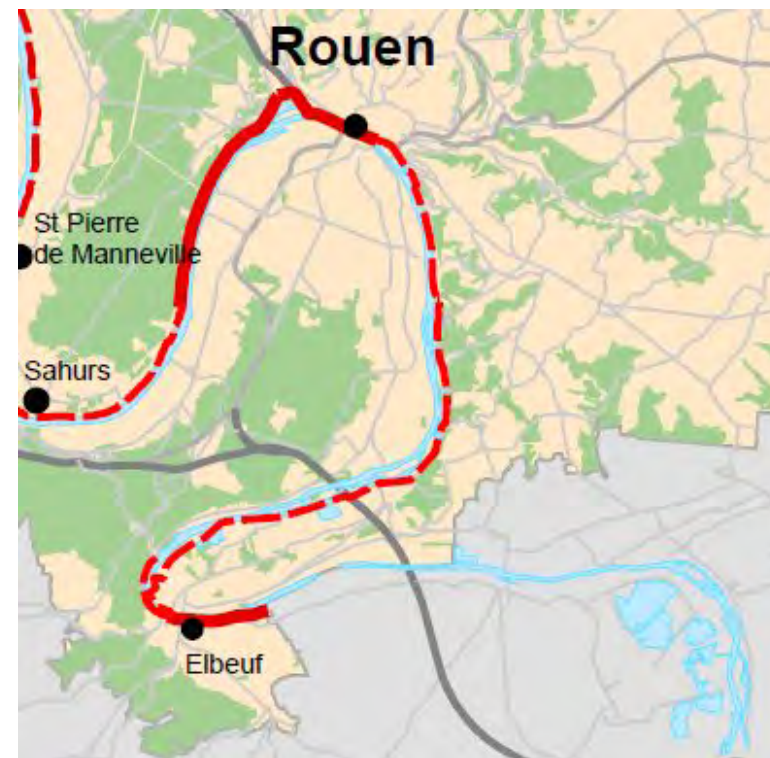
Réseau de modes doux

Plusieurs chemins des Grande Randonnée et de Promenade et Randonnée sont interceptés par la bande d'EPDUP. Ils sont listés dans le chapitre Tourisme et Loisirs.

Une voie réservée aux cycles existe le long de la RD71 à Incarville, et une voie verte Poses – Pinterville, qui sera dans l'avenir raccordé à la future véloroute de la vallée de la Seine, longe l'Eure. Ce sont les seuls axes de cette nature identifiés le long de la bande d'EPDUP. A noter aussi que les chemins PR et GR sont praticables en vélo.

Des cheminements piétonniers (trottoirs) existent sur certaines voiries des zones urbanisées de Val-de-Reuil et de Oissel telles que la rue Désiré Granet ou la rue du Docteur Cotoni.

Le système de location de vélos VELO'R sur le territoire de la CREA a été supprimé fin 2014.



— Véloroute du Val de Seine - Réalisée
- - - Véloroute du Val de Seine - Projetée
FIGURE 72: ITINERAIRE DU VELOROUTE DE LA VALLEE DE LA SEINE [SDD, CG SEINE MARITIME, 2015]

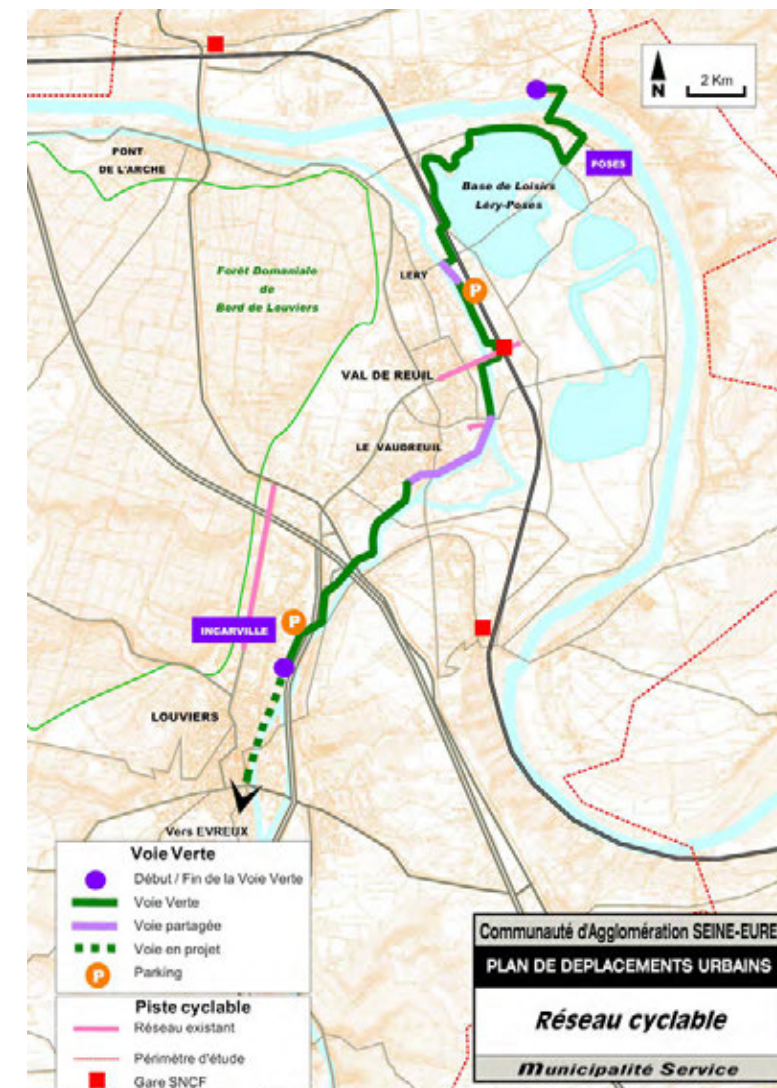


FIGURE 73 : ITINERAIRES CYCLABLES AU SUD DE LA BANDE D'EPDUP [PDU DE LA COMMUNAUTE SEINE-EURE, 2007]

2.3.9 Etude de trafic

En 2008, le réseau de l'agglomération Rouennaise a connu plusieurs aménagements importants :

- la mise en service du Pont Flaubert
- l'ouverture de la rocade Sud (RD418)

La mise en service du pont a entraîné une hausse des trafics d'échange et de transit circulant sur l'itinéraire A150-pont Flaubert - voie rapide Sud III.

Comme présenté dans le tome 1, l'agglomération de Rouen connaît à l'heure actuelle un trafic très important, qui s'accompagne de forts problèmes de circulation, du fait du nœud routier vers lequel convergent :

- les autoroutes A28, A150 et A151 au nord et A13 au sud ;
- une dizaine de routes nationales et départementales structurantes qui convergent vers le centre-ville et le cœur d'agglomération.

La carte ci-après présente les trafics routiers du réseau en 2010.

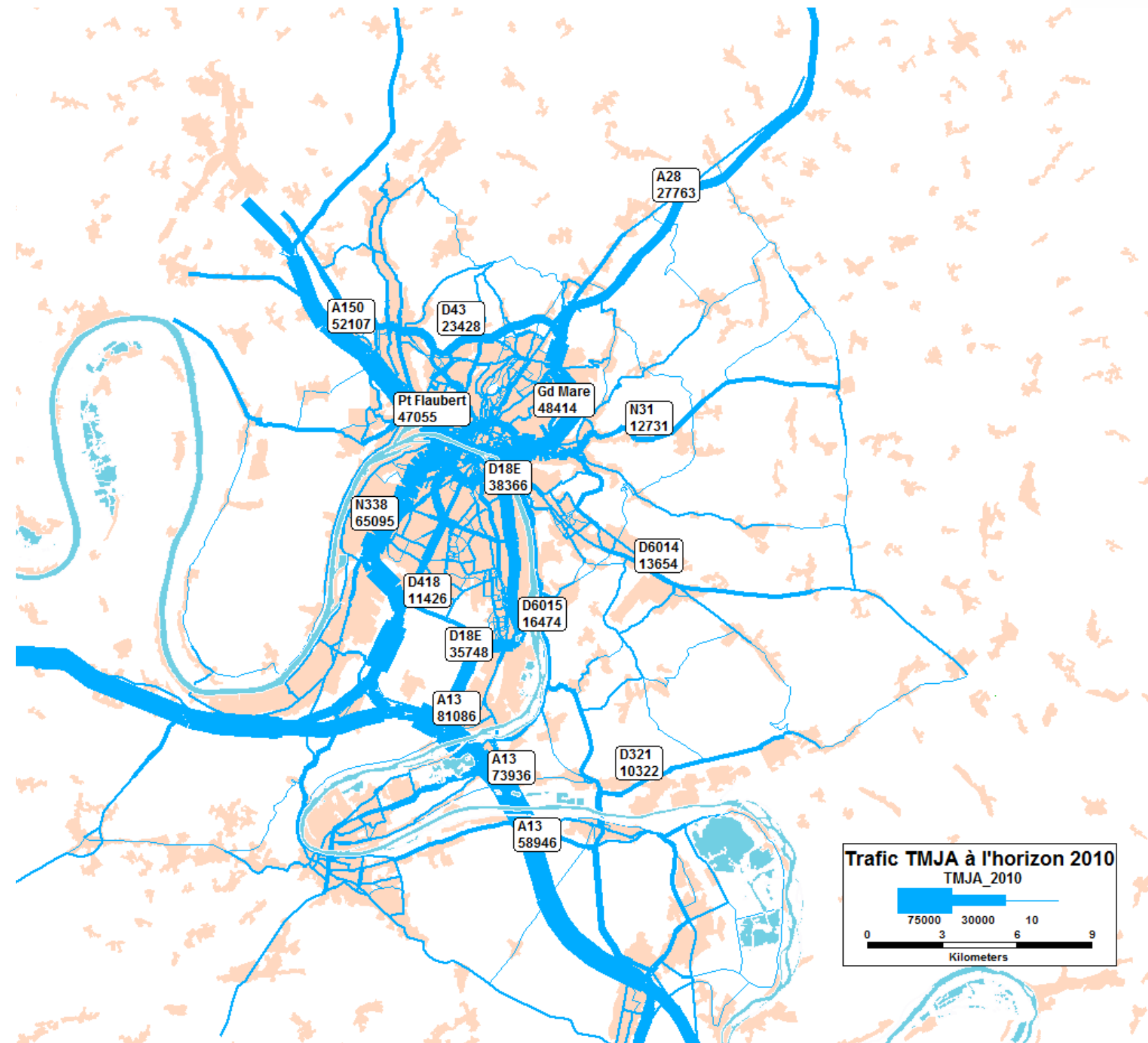


FIGURE 74 : CARTE DES TRAFICS MOYENS JOURNALIERS ANNUELS ROUTIERS SUR LE RESEAU SIMPLIFIE EN 2010 [CETE, 2013]